



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Association

Guy Renard

Association Guy Renard

Reconnue d'utilité publique

11, rue Joanès

75014 Paris

Tél. : 01 45 42 41 23

Mail : contact@guy-renard.fr

www.guy-renard.fr

Rapport moral



L'Association Guy Renard aura 70 ans en mars 2013. Mais cette respectable septuagénaire se porte bien et retrouve une nouvelle jeunesse. A vrai dire, Guy Renard a toujours été composée de générations différentes, par l'adhésion chaque année de nouveaux anciens malades. Aujourd'hui, l'aspect intergénérationnel est plus marqué car les anciens tuberculeux sont âgés, ne se renouvellent pas et coexistent avec de nouveaux adhérents, jeunes étudiants, dont le nombre croît, lentement mais sûrement.

C'est cette cohabitation qui caractérise notre Association. Elle se manifeste dans sa gestion et dans les activités et les projets qu'elle poursuit. Notre Conseil d'administration est très attentif à maintenir cette dualité harmonieuse. Elle se reflète dans sa composition même, associant des anciens malades tuberculeux et des plus jeunes ; avec le journal, essentiellement orienté vers les anciens mais comportant des textes consacrés à des sujets contemporains intéressant tous les âges et une page réservée aux activités de la Commission « jeunes ». Si les visites culturelles (il y en a eu 5 en 2012, réunissant à chaque fois une vingtaine de personnes) sont toujours le fait des plus anciens, rien ne s'oppose à les ouvrir à la jeune génération. Et le site Internet traduit bien cette dualité, qui comprend des rubriques dans lesquelles les anciens se retrouvent, avec notamment l'histoire de Guy Renard, tandis que les parties pratiques entendent répondre aux besoins actuels des jeunes malades et handicapés.

Notre site Internet est le premier instrument de ce renouveau. En 2012, la moyenne des visites dépasse 10 000 par mois (jusqu'à 13 302 visites en novembre). Conçu à sa création pour donner des informations exhaustives relativement aux demandes des étudiants malades ou handicapés, il attire

(revers de la médaille) des visiteurs très au-delà de la cible qui est la nôtre. C'est la raison pour laquelle il est en cours de modernisation, à la fois dans son graphisme et dans son contenu, recentré sur les demandes spécifiques des jeunes malades ou en situation de handicap. Bien entendu, le volet destiné aux plus anciens n'est pas abandonné.

Les autres outils de communication avec nos adhérents sont évidemment le journal trimestriel, diffusé à 1500 exemplaires, les permanences téléphonique et électronique, qui permettent des échanges plus approfondis avec les référents de Guy Renard (214 appels en 2012). Une permanence physique a également été tentée, une fois par mois au sein du Relais Information Familles de la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris.

L'année 2012 a été celle des actions de développement : nouvelle plaquette d'information, tirée à 10 000 exemplaires, inscription sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), rencontres avec de très nombreux interlocuteurs (l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements, Adaptés, Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés dit ARPEJEH, l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Cité Universitaire, la Vie étudiante de Paris, la Mairie du 15^e arrondissement, etc...), participation à des Forums et Salons (Forum des associations du 14^{ème} arrondissement, Forum du CIDJ à Paris), opération Micro-Don, relayée par Direct 8 (avec une douzaine de jeunes représentants de Guy Renard). Cette année a aussi été celle de reconnaissances officielles de Guy Renard (Agrément, pour 5 ans, de l'Agence régionale de Santé de l'Île de France pour la représentation dans les Comités d'usagers des établissements hospitaliers ; agrément pour 5 ans également, au titre de l'intermédiation locative et gestion locative ; acceptation de notre demande

d'adhésion au collectif inter associatif Droit au Savoir, qui regroupe 34 associations spécialisées).

Les relations avec la Fondation Santé sont toujours aussi fortes. En 2012, des projets se concrétisent au Centre Jacques Arnaud à Bouffémont et, surtout, l'Appartement Relais de la clinique Georges Heuyer, qui doit être géré par Guy Renard, est sur le point de voir le jour : agréments obtenus, subventions promises, proposition d'appartements par Paris Habitat...

Ces actions ne se feraient pas sans tous les bénévoles, jeunes ou plus anciens, qui font vivre l'Association : les 8 membres du Conseil

d'administration, nos trésoriers (Claude Tessier et Jean Berzia), l'équipe du Journal Fernand Mary et Henry Tea), l'équipe Cotisations(Colette Dabrigeon, Jacques Mathieu et Fernand Mary) , les organisateurs des visites culturelles (Monique Mary, Michelle Cadiot) les membres des groupes de travail, de la Commission « Jeunes », les animateurs et techniciens du site Internet (Vincent Israël, Henry Tea), les porteurs de projets (Alexis Fache, Marie Fontaine et Henry Tea pour l'appartement relais et l'équipe médicale de Georges Heuyer). Je les remercie tous. Et merci spécifiquement à notre personnel (le chargé de mission Henry Tea, notre stagiaire Guillaume Baulande) qui s'impliquent bien au-delà de leur contrat.

Jacques FERSTENBERT

Président

Association Guy Renard



Sommaire

Rapport moral	3
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GUY RENARD	8
Historique	9
Composition du Conseil d'administration.....	10
Groupes de travail.....	11
Equipe Appartement-Relais	11
Equipe Permanence.....	11
Equipe Internet	11
Equipe Journal	11
Commission Jeunes	11
LMDE.....	11
Les Partenaires de Guy Renard	12
La Fondation Santé des Etudiants de France.....	12
Droit au savoir	12
SITE INTERNET GUY RENARD.....	13
En quelques mots.....	14
Statistiques des visites de 2010 à 2012	16
Fonctionnalités du site Guy Renard.....	18
Plate forme d'information	18
Annuaire des associations, des SIUMPPS et des MDPH.....	18
Réponses aux questions des adhérents / (Formulaire contact).....	19
Forum	19
Accessibilité du site internet Guy Renard.fr	20
Démarches à poursuivre	20
PERMANENCE GUY RENARD	21
Permanence téléphonique et électronique	22
Principe et fonctionnement.....	23

Activité de la permanence Guy Renard	23
Personnes faisant appel à la permanence Guy Renard	23
Public de la permanence Guy Renard	25
État de santé du public faisant appel à la permanence Guy Renard	25
Thèmes traités par la permanence Guy Renard	28
Les étudiants et la permanence Guy Renard	28
Éléments de développement pour la permanence Guy Renard	29
Exemples de questions posées	30
Permanence Guy Renard au sein du RIF	33
Fréquence et horaires	33
Domaine de compétence et services	33
Référénts	34
Organisation matérielle	34
Promotion	34
Bilan de l'action	34
Avenir de la permanence Guy Renard	36
REPRESENTANT DES USAGERS	37
Représentant des usagers en santé et Guy Renard	38
Un site accessible constitué autour de fiches simples	38
Un forum d'entraide et de témoignage	38
Une permanence disponible	38
La représentation au sein des établissements de santé	39
Les établissements de la FSEF	39
Périodicité	39
En cas de litige ou de représentation exceptionnelle	39
Représentation auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et les autres institutions	39
COMMUNICATION	40
Réseaux sociaux	41
Guy-renard.fr	41

Rencontres avec les partenaires	42
Guy Renard à la rencontre de son public	43
L'Association Guy Renard et les médias	44
PROJET APPARTEMENT-RELAIS	45
Genèse du projet Appartement-Relais	46
Une approche inédite du soin des troubles psychiques	46
Et Guy Renard dans tout ça ?.....	47
Le meilleur est à venir	48
Opération de financement pour le Projet Appartement-Relais	49
Qu'est ce que Micro Don ?	49
Une micro organisation ?	49
Le grand soir... qui s'avère être un matin	50
Accueil par le public et résultat final	50
L'ASSOCIATION GUY RENARD ET SES ADHERENTS	51
Les adhérents de Guy Renard.....	52
Les adhérents de Guy Renard.....	52
Le Journal Guy Renard.....	52
Visites culturelles	53
RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012	54
Rapport du Trésorier	55
Tableau n°1 : Bilan caisse action sociale	55
Tableau n°2 : compte de résultat 2012.....	56
Tableau n°3 : Bilan au 31 décembre 2012	57
Tableau n°4 : Budget provisionnel et variation de la trésorerie	58



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GUY RENARD

<i>Historique</i>	8
<i>Composition du Conseil d'Administration</i>	9
<i>Groupes de travail</i>	10
<i>Les partenaires de Guy Renard</i>	11

Historique

La naissance de l'Association Guy Renard n'est dissociable, ni de la Fondation Sanatorium des Etudiants de France (devenue Fondation Santé des Etudiants de France¹ en octobre 1961), ni de l'AES (Association des Etudiants en Sanatorium)² qui regroupait les étudiants malades.

Face aux difficultés liées à la reprise des études, la recherche d'un emploi ou d'un logement rencontrées par plus d'un millier d'anciens malades membres de la Fondation, le projet de créer une Association les regroupant émergea dès 1942. Parmi les fondateurs du projet et de l'association figuraient le Docteur Daniel Douady (Directeur Général de la Fondation) le Docteur Marcel Robin, le Docteur Raymond Thibier, le Docteur Yves Bouvrain (Professeur agrégé de médecine), le Docteur Cohen, le Professeur Edouard Perroy, Messieurs Alfred Rosier, Maurice Jacques, René Martin, Monsieur Bernard Vrillon, juriste (à qui l'on doit la rédaction des statuts).

Sa naissance officielle date du 10 mars 1943 par le dépôt d'une déclaration à la Préfecture.

Par la suite, celle-ci sera déclarée d'Utilité Publique par décret du 12 août 1950.

Le 1er septembre de cette même année est créée et agréée le premier dispensaire Guy Renard (il se trouvait rue de Quatrefages à

Paris). En novembre paraît le premier bulletin d'information de l'Association³.

En Mai-juin 1953, Guy Renard et le Dispensaire s'installent dans l'immeuble du 11 rue Joanès à Paris⁴.

L'Association comptait jusqu'à 8 500 adhérents (aujourd'hui elle en compte quelque 1200) parmi lesquels des hommes et femmes illustres⁵ comme Roland Barthes, le dessinateur Flip (qui nous légua ses droits d'auteurs sur les milliers de renards et renardeaux qu'il dessina pour l'association...), Max Pol Fouchet, pour n'évoquer que les personnes décédées, M. de Kemoularia (successivement chef de Cabinet de Paul Reynaud, administrateur de Paribas, représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU Dag Amal, Représentant de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU,) de nombreux médecins, avocats, diplomates, professeurs d'université, ministres, et même des présidents de républiques africaines...

Les Présidents de l'Association :

Dr Daniel DOUADY (depuis mars 1943)

Michel COUTURAUD (1946 – avril 1957)

Gérard BOULANGER (avril 1957 – mai 1958)

Dr Paul MORIN (mai 1958 – mars 1959)

Pierre LEMAIRE (mars 1959 - mars 1964)

Jean GARRIGUES (avril 1964 – janvier 2005)

Jacques FERSTENBERT (juin 2005 – à aujourd'hui)

¹ <http://www.fsef.net/>

La Fondation santé des étudiants de France a été créée par l'UNEF en 1923 pour faire face au problème aigu de la tuberculose, qui exigeait un traitement de longue durée et rendait la poursuite des études difficile. Aujourd'hui elle regroupe 11 établissements sanitaires et 8 structures médico-sociales permettant aux jeunes malades de pouvoir, tout en étant soignés, continuer leurs études.

² L'Association des Etudiants en Sanatorium, créée en février 1935, joua un quadruple rôle : accueil des nouveaux malades, organisation des loisirs, syndicat des malades vis-à-vis de la Direction, représentation des malades sortis de l'établissement. Elle publia la revue « Existence » qui deviendra une revue littéraire de renom sous la direction de Sylvain CONTOU et Max-Pol FOUCHET. Elle deviendra l'AGES (Association générale des Etudiants en Sanatorium puis l'AGE Santé.

³ Auparavant, de 1948 à 1949, c'était la Revue « Existences », publiée par l'A.G.E.S. (Association Générale des Etudiants en Sanatorium), qui accueillait les informations intéressant Guy Renard et les Anciens.

⁴ Juin 1985 marque la fin d'activité du dispensaire et la vente de l'immeuble rue Joanès (sauf le local du siège de l'Association qui est toujours dans cet immeuble)

⁵ Elle en compte toujours !

L'Association était donc autrefois presque exclusivement consacrée à la tuberculose. Elle permettait (et permet toujours) de constituer un lien entre tous ceux et toutes celles ayant passé de longues années en sanatorium.

Elle était surtout d'un grand secours pour préparer à la sortie de cure.

Elle proposait des consultations médicales dans son dispensaire (celui-ci assurait chaque année une consultation gratuite à tous les membres et proposait par ailleurs des consultations de cardiologie, de pneumo-phtisiologie, de médecine générale, de dermatologie, de rhumatologie, d'urologie, de pédiatrie, de gynécologie, etc.), disposait d'une caisse d'entraide particulièrement utile et « active » (en 1960 on comptait plus de

222.000 NF de prêts et 34.000 NF de dons depuis sa création), aidait les jeunes étudiants et travailleurs à trouver un logement, donnait des conseils juridiques divers et variés. De plus, elle permettait aux adhérents par le biais du « roman de renard » de se donner des nouvelles (cette partie du journal annonce toujours en effet des recherches d'anciens amis, des mariages, des décès, des naissances).

L'entraide d'abord morale puis matérielle a toujours été le mot d'ordre de l'Association.

Sa vocation depuis maintenant 65 ans est de répondre aux problèmes des jeunes et étudiants malades.

Composition du Conseil d'administration

Président :

Jacques Ferstenbert, Avocat spécialisé en droit public (Cabinet Fidal), Professeur émérite des Universités à la Faculté de Droit d'Orléans

Vice-Présidente :

Marie Fontaine, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Paris Descartes

Secrétaire :

Fernand Mary, Ingénieur retraité

Trésorier :

Claude Tessier, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes

Trésorier Adjoint :

Jean Berzia, Haut fonctionnaire retraité, ancien avocat

Membres :

Jan-Pierre Delaville, Ancien Chargé de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et à l'Université de Bordeaux III

Bernard Scemama, Inspecteur Général des Finances honoraire, Président du Conseil supérieur de la marine marchande

Paul Thevenin, Ancien Receveur général des Finances.

Groupes de travail

Equipe Appartement-Relais

Composition : Alexis Fache, Marie Fontaine, Henry Tea

Objet : Développer et gérer le projet Appartement-Relais destiné à accueillir les patients de la clinique Georges Heuyer.

Equipe Permanence

Composition : Alexis Fache, Marie Fontaine, Pauline Hurtel, Henry Tea

Objet : Dotée de quatre référents spécialisés en droit de la santé et en protection sociale, la permanence Guy Renard répond aux questions posées par téléphone ou par mail.

Equipe Internet

Composition : Vincent Israël, Henry Tea

Objet : Equipe chargée de mettre à jour le site Internet de l'Association et de la mise en ligne des articles et témoignages des différents contributeurs.

Equipe Journal

Composition : Jacques Ferstenbert, Fernand Mary, Henry Tea

Objet : À l'instar du site internet, l'équipe attachée à la production du journal édite les articles relatifs à l'actualité de Guy Renard et gère le roman de Renard.

Commission Jeunes

Composition : Guillaume Baulande, Alexis Fache, Marie Fontaine, Pauline Hurtel, Kristel Lati, Gladys Velosa

Objet : Cet espace de rencontre des jeunes voulant participer à l'activité de Guy Renard se réunit environ tous les trois mois.

La commission jeune a pour but de faire partager l'évolution des différentes actions de l'Association, mais aussi d'être l'impulsion nécessaire pour son futur. Des rencontres avec des étudiants concernés par les questions de santé permettent d'élargir la palette de projets.

LMDE

Nous avons initié une collaboration avec l'administrateur délégué, en charge des partenariats et de la prévention du Handicap à la LMDE, Monsieur Albin Faure, et sa successeuse, Mademoiselle Jennifer Buckle. Nous avons ainsi pu obtenir un encart publicitaire sur le site de la LMDE⁶. Nous travaillons actuellement avec ces derniers afin d'offrir une meilleure visibilité à l'Association.

⁶ <http://www.lmde.fr/index.php?id=1266>

Les Partenaires de Guy Renard

La Fondation Santé des Etudiants de France

La Fondation santé des étudiants de France a été créée par l'UNEF en 1923 pour faire face au problème aigu de la tuberculose, qui exigeait un traitement de longue durée et rendait la poursuite des études difficile.

Reconnue d'utilité publique en 1925, la FSEF a ouvert, en 1933 le premier sanatorium des étudiants à Saint-Hilaire du Touvet (Isère), bientôt suivi d'un réseau d'établissements associant tous soins et études et répartis sur le territoire national.

Peu après la seconde guerre mondiale, la Fondation a ouvert à Sceaux, dans la Villa Dupré, le premier établissement médico-psychologique destiné à accueillir des étudiants présentant "des troubles mentaux légers ne nuisant pas à la poursuite des études". Suite aux progrès accomplis dans le dépistage et le traitement de la tuberculose, la Fondation a engagé sa conversion vers la prise en charges d'autres pathologies, faisant ainsi face à l'émergence de nouvelles demandes de soins.

Le cadre de la Fondation est très utile pour faire connaître Guy Renard : la Fondation accueille chaque année entre 3500 et 4000 malades.

La Fondation regroupe 11 établissements sanitaires et 8 structures médico-sociales dans lesquelles l'association Guy Renard est amenée à faire des permanences auprès des patients.

Elle dispose de plus de 1 400 lits et places agréées.

Chaque année 4 000 nouveaux jeunes patients sont pris en charge au cours de séjours dont la durée varie de 3 à 9 mois selon la pathologie et sa gravité.

2 500 personnes sont salariées de la Fondation dont 160 médecins et 300 enseignants et personnels de l'éducation nationale.

Le budget de la Fondation est de 154 millions d'euros.

Outre la sortie de la Fondation, il faut aussi s'adresser à tous les jeunes en France éprouvant des difficultés de santé et que la plate-forme ainsi créée puisse répondre parfaitement à toutes leurs attentes.

Droit au savoir

L'Association Guy Renard est également membre du groupe permanent et de la Commission Orientation, Formation, Insertion Professionnelle (COFIP) de Droit au savoir. Aux côtés de la LMDE, de l'UNAFAM, l'APF, l'APAJH et de la FSEF notamment le groupe mène une réflexion sur l'amélioration de la situation des personnes handicapées et est force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Le groupe permanent intervient dans la résolution de difficultés rencontrées par des étudiants en situation de handicap.



SITE INTERNET GUY RENARD

<i>En quelques mots...</i>	<i>13</i>
<i>Statistiques des visites de 2010 à 2012</i>	<i>15</i>
<i>Fonctionnalités du site Guy Renard</i>	<i>17</i>

En quelques mots...

L'Association est dotée d'une longue expérience en matière de droits des malades et des problèmes spécifiques rencontrés par les étudiants. Elle lui donne vocation, aujourd'hui comme hier, à accueillir et à aider dans la mesure de ses moyens, les jeunes qui intègrent une structure hospitalière et qui, à leur sortie, sont confrontés, comme leurs aînés, à des difficultés de réadaptation et de réinsertion. Il en va de même des jeunes malades isolés et des jeunes handicapés.

Dans cette perspective, l'Association Guy Renard, tout en maintenant et en développant ses services aux plus anciens adhérents, s'organise, sans faire double emploi avec des institutions existantes ou prétendre les concurrencer, pour répondre aux besoins des plus jeunes, malades et anciens malades, en matière d'études, de travail et de vie sociale.

Pour remplir ces objectifs, l'association dispose d'un site très complet proposant une information régulièrement mise à jour sur les structures de soins, les possibilités d'études et des réponses aux questions relatives aux logements et aux prestations sociales. La tenue d'une permanence sur la semaine et l'intervention de trois référents permettent d'apporter une solution toujours plus adaptée aux attentes des personnes en difficulté. Celles-ci sont dirigées vers les bons

interlocuteurs et bénéficient d'un soutien juridique dans leurs démarches administratives.

Avec la constante augmentation des demandes d'aides, l'association souhaite recruter plus de référents et mettre en place des correspondants sur l'ensemble du territoire nationale. Cela permettra de proposer un accompagnement local destiné à effectuer les démarches se faisant difficilement à distance.

L'Association entretient un partenariat très important avec la Fondation Santé des Étudiants de France, avec laquelle elle est historiquement liée.

En effet, nous souhaitons que les activités de l'Association aillent dans ce sillage et complètent d'une certaine manière celles de la Fondation.

Enfin, par le biais de notre site et de nos permanences nous souhaitons aider tous les jeunes malades et handicapés scolarisés ou non.

Le site, certainement le plus complet en matière d'informations à destination des jeunes malades et handicapés rassemble les informations et adresses sur les associations, structures d'accueil.



Guy Renard

Etudiants, Lycéens, Jeunes Travailleurs, Malades et Handicapés

[Qui sommes nous](#) [Quoi de neuf](#) [Forum](#) [Contacts](#) [Adhérer](#) [Recherches](#)

Qui sommes nous

- ▶ L'association
- ▶ Qui était Guy Renard ?
- ▶ Historique
- ▶ Statuts
- ▶ Assemblée générale
- ▶ Conseil d'administration
- ▶ Délégués régionaux
- ▶ Groupes de travail
- ▶ Commission jeunes
- ▶ Activités
- ▶ Liens
- ▶ Adhérer
- ▶ Contacts

Tout savoir sur tout

- ▶ MDPH
- ▶ Maisons Départementales.
- ▶ Où se soigner
- ▶ Droits des malades
- ▶ Poursuivre ses études
- ▶ Se loger
- ▶ Transports adaptés
- ▶ Aides financières
- ▶ Travail
- ▶ Culture, loisirs, sports
- ▶ Quoi de neuf
- ▶ Témoignages
- ▶ Revue de presse

Guy Renard

Qu'est-ce que l'Association Guy Renard ?



L'Association GUY RENARD des Etudiants, Lycéens, Jeunes Travailleurs, Malades et Handicapés, reconnue d'Utilité Publique, regroupe depuis plus de 60 ans les Anciens malades des établissements de la Fondation Santé des Etudiants de France. Les adhérents de GUY RENARD viennent de toutes les régions de France et même de l'étranger.

Sa vocation est toujours de répondre aux besoins des étudiants, grands scolaires et jeunes travailleurs malades ou confrontés aux suites de la maladie.

Autrefois presque exclusivement consacrée à la tuberculose, l'Association est ouverte de nos jours à d'autres maladies ou handicaps, suivant en cela l'évolution de la Fondation SEF.

Aujourd'hui elle constitue un lien irremplaçable entre tous ceux et celles qui, ayant passé de longues années en sanatorium, souhaitent conserver le souvenir de cette époque d'épreuves qui leur a procuré aussi, guérison, force, enrichissement personnel et amitiés.

Sa longue expérience en matière de droits des malades et des problèmes spécifiques rencontrés par les étudiants et grands scolaires, lui donne vocation, aujourd'hui comme hier, à accueillir et à aider dans la mesure de ses moyens, les jeunes qui intègrent une structure hospitalière et qui, à leur sortie, sont confrontés, comme leurs aînés, à des difficultés de réadaptation et de réinsertion. Il en va de même des jeunes malades isolés.

Dans cette perspective, l'Association GUY RENARD, tout en maintenant et en développant ses services aux plus anciens adhérents, entend s'organiser, sans faire double emploi avec des institutions existantes ou prétendre les concurrencer, pour répondre aux besoins des plus jeunes, malades et anciens malades, en matière d'études, de travail et de vie sociale.

Nous ne pouvons fournir de conseils en matière de traitements médicaux. Les informations fournies sur le site de l'Association Guy Renard sont destinées à améliorer, non à remplacer, la relation directe entre le visiteur du site et les professionnels de santé ou les administrations et services sociaux.

* Si vous n'avez pas trouvé le renseignement souhaité dans les rubriques "Qui sommes nous" et "tout savoir sur tout", l'Association Guy Renard vous propose un espace spécialisé afin d'obtenir une aide individualisée, par exemple pour poser une question personnelle en toute discrétion,

recherche...

Besoin d'aide ?

- ▶ Mode d'emploi
- ▶ Charte des Services
- ▶ Accéder et adhérer
- ▶ préambule : le forum
- ▶ Forum
- ▶ Proposez un article
- ▶ Espace de discrétion
- ▶ Identifiez-vous

Don

Pour aider l'Association dans ses actions.

Amount: EUR

[Faire un don](#)



Figure 1 Page d'accueil du site Guy-renard.fr

Statistiques des visites de 2010 à 2012

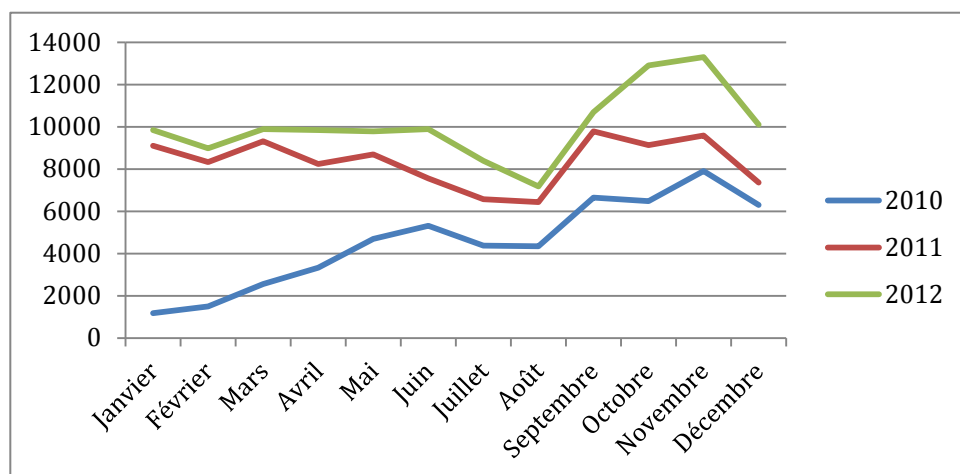


Figure 2 Visites par mois

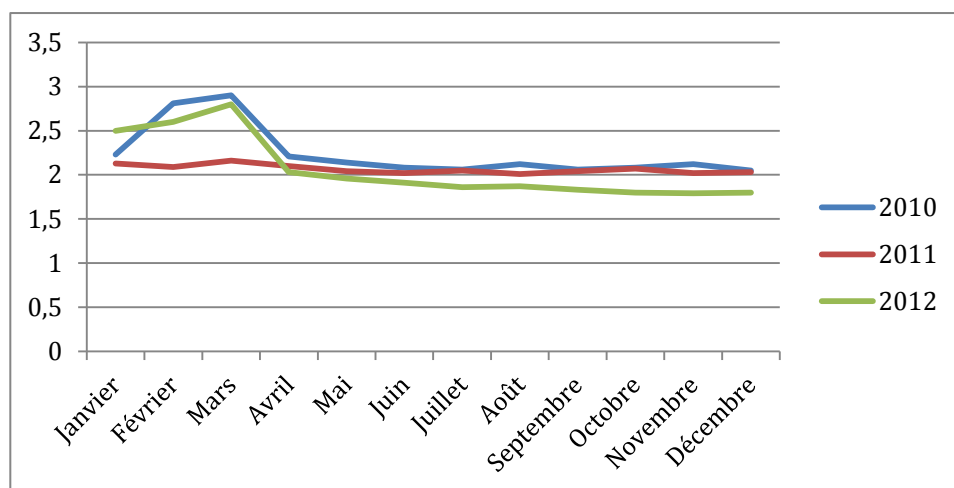


Figure 3 Nombre de pages consultées par visites

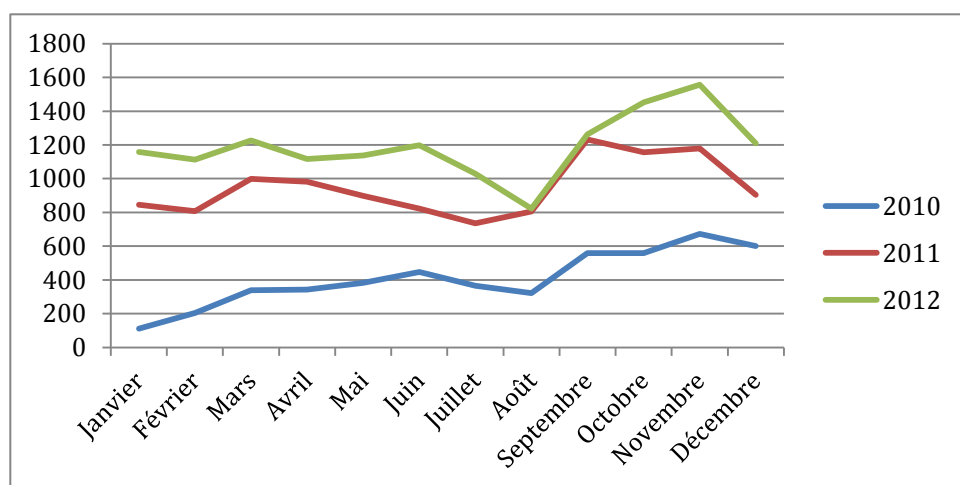


Figure 4 Visites récurrentes

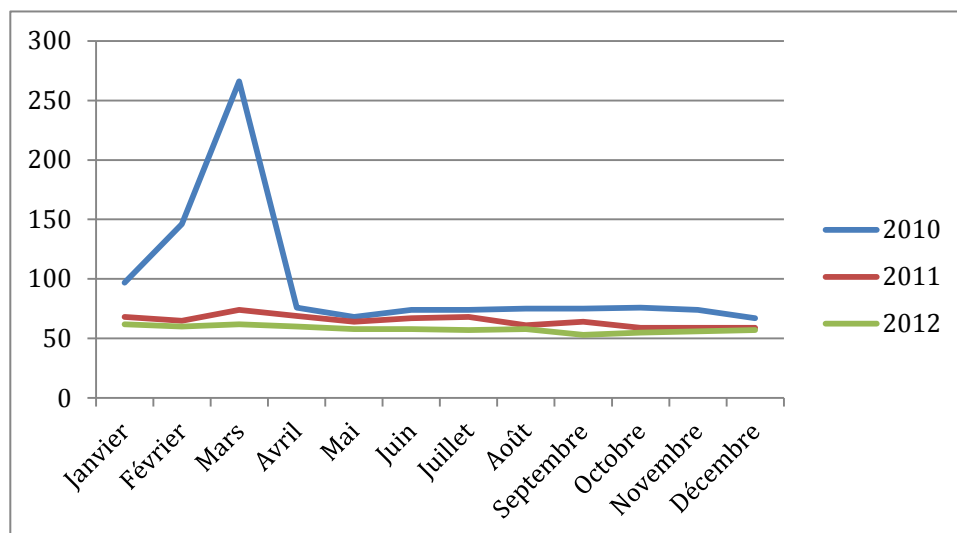


Figure 5 Temps consacré par visite (en seconde)

Le site Internet bénéficie d'un référencement optimisé. Les visites n'ont cessé de progresser, preuve qu'il existe une véritable demande en matière d'information pour les étudiants et les jeunes malades ou handicapés.

Le site de Guy Renard continue sa progression en 2012. Les informations mises en ligne ont attiré un total de 120 767 visites, contre 100 095 en 2011. Cela représente une progression de 21% avec en moyenne 10 063 par mois. Le mois de novembre a connu la plus forte fréquentation avec un total de 13302 visites.

L'évolution de la fréquentation suit le rythme scolaire avec une baisse pendant la période estivale. Ce phénomène se retrouve chaque année et peut donner une indication de la population fréquentant le site de Guy Renard, qui est essentiellement consacré aux étudiants.

En 2012, le temps moyen passé sur le site de l'Association est de 58 secondes, contre 64 secondes en 2011. Cela représente un recul de 10%. Il a été relevé que les internautes consultaient en moyenne deux pages par visite

en 2012. Ce chiffre est constant sur la période 2010-2011.

En suivant les observations précédentes, l'utilisateur du site consulte une page en moins de trente secondes. Cette constatation met en exergue l'importance de l'annuaire des associations et des MDPH fournissant des coordonnées consultables en moins d'une demi-minute. Elle souligne également la nécessité de revoir le contenu de Guy Renard en produisant des articles toujours plus simples et clairs, et une navigation plus aisée et directe.

Un des points intéressants est le nombre de visiteurs récurrents qui passe de 11 369 en 2011 à 14 283 en 2012. Cette progression de 26% montre que le site de l'Association s'installe progressivement comme une référence pour 12% de l'audience de Guy Renard.

Dans le même temps, l'Association continue de tisser un réseau de communication en poursuivant une politique d'échange de liens avec d'autres associations ou administrations. La faculté de Nice, l'UNEF, Droit au Savoir entre autres, proposent un lien vers Guy Renard sur leurs sites Internet.

Fonctionnalités du site Guy Renard

Le site Internet est organisé en 3 rubriques générales :

- Qui sommes nous ?
- Tout savoir sur tout
- Besoin d'aide ?

La rubrique « Qui sommes nous ? » permet de présenter l'association d'un point de vue historique, mais aussi de rendre compte des activités de l'association, tels que les conseils d'administration ou les commissions jeunes.

Plate forme d'information

Le rôle de la rubrique « Tout savoir sur tout » est de fournir une source d'information pertinente et accessible dans divers domaines se rapportant aux jeunes et étudiants malades.

Le site Internet de Guy Renard compte 1 528 articles traitant de la protection sociale, du logement, des aides financières, mais également de la culture et des loisirs pour les étudiants handicapés ou malades.

Annuaire des associations, des SIUMPPS et des MDPH

En outre, le site propose un annuaire regroupant les associations de patients pouvant intéresser les jeunes (associations auprès desquelles nous avons communiqué afin d'avoir un contact personnalisé avec certaines d'entre elles).

Nous dressons également la liste des services Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) de chaque université de métropole et d'outre mer avec mention des personnes à contacter.

Enfin, nous recensons les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Nous avons envoyé des plaquettes de l'association auprès des SIUMPPS et MDPH.

Qui sommes nous

- ▶ L'association
- ▶ Qui était Guy Renard ?
- ▶ Historique
- ▶ Statuts
- ▶ Assemblée générale
- ▶ Conseil d'administration
- ▶ Délégués régionaux
- ▶ Groupes de travail
- ▶ Commission jeunes
- ▶ Activités
- ▶ Liens
- ▶ Adhérer
- ▶ Contacts

Tout savoir sur tout

- ▶ MDPH
- ▶ Maisons Départementales
- ▶ Où se soigner
- ▶ Droits des malades
- ▶ Poursuivre ses études
- ▶ Se loger
- ▶ Transports adaptés
- ▶ Aides financières
- ▶ Travail
- ▶ Culture, loisirs, sports
- ▶ Quoi de neuf
- ▶ Témoignages
- ▶ Revue de presse

Réponses aux questions des adhérents / (Formulaire contact)

Le site Internet de l'association Guy Renard se veut un lieu d'échanges. En effet, un site d'information ne peut se limiter à du contenu sans interactions avec les lecteurs.

La rubrique « Besoin d'aide ? » permet notamment de répondre aux questions des internautes sur les éléments qu'ils n'auraient pas réussi à assimiler dans la rubrique « Tout savoir sur tout ».

Un formulaire de contact permet de contacter les référents de l'association pour que ces derniers les aident sur un point précis.

Par la suite nous souhaitons établir des contacts suivis avec chaque université et avec d'autres associations afin d'informer et de guider au mieux ces jeunes.

Cependant, il est difficile de nouer un contact durable, notamment en raison du nombre d'universités et de la mobilité des étudiants. Ainsi, nous envisageons de recruter des personnels salariés afin d'assurer ce suivi.

Forum

Le forum, actuellement en cours de développement, permet de faire partager des témoignages de membres qui ont été conseillés par les référents. Ces témoignages permettent d'apporter un point de vue différent sur les réponses théoriques que l'on peut trouver sur le site.

En la matière, la demande de sites spécialisés pour les jeunes malades semble être forte car par exemple une association de jeunes malades du cancer a ouvert un site dédié aux jeunes⁷ dont le forum laisse entrevoir un véritable « succès » pour ce genre d'opération.



⁷ <http://www.jeunes-solidarite-cancer.org/>

Accessibilité du site internet Guy Renard.fr

Le site Internet de l'association a été conçu avec le CMS JOOMLA (Content Management System, en français : système de gestion de contenu).

Ce système est souple car il permet d'éditer facilement le site pour les référents Guy Renard sans avoir besoin de connaissances particulières en Informatique.

De plus, ce système de gestion de site permet de séparer le contenu de la mise en forme, grâce aux CSS (feuilles de style). Ces feuilles de style permettent de différencier le style du contenu et ainsi l'appliquer à toutes les pages.

Pour la problématique de l'accessibilité, cela permet, par exemple, d'adapter la taille des caractères et la présentation des informations à toutes les pages du site pour faciliter la lecture.

Ainsi, un malvoyant pourrait appliquer ses propres feuilles de style au site de l'association Guy Renard.

La construction du site avec Joomla permet également d'éviter un paradoxe des sites accessibles aux handicapés : un site spécialement fait pour un handicap particulier ne correspondra pas forcément à un autre handicap. La construction du site permet de rester polyvalent et ne pas cibler seulement un seul type de public. De plus, l'accès handicapé ne doit pas forcer à faire un site à deux facettes avec deux contenus différents.

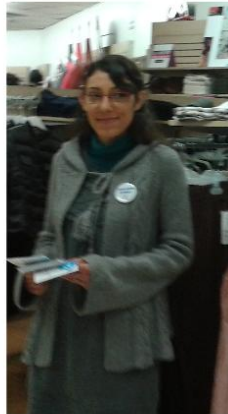
Démarches à poursuivre

Guy Renard projette de revoir son site en 2013. Cette refonte de l'activité internet de l'Association sera construite autour de trois pôles :

- Droit de la santé ;
- Protection sociale ;
- Appartement Relais.

Les équipes de Guy Renard travailleront sur l'amélioration du site et une nouvelle charte graphique. L'objectif sera de mettre en avant la communication à travers les réseaux sociaux. L'Association mènera une politique de « Community management » et de « content management » avec l'édition d'une newsletter. Guy Renard désire relancer son activité, notamment envers les étudiants. Malgré le succès rencontré par le site, les sollicitations par les étudiants restent encore trop rares. Les questions concernant des étudiants représentent 12% cas traités par la permanence. Guy Renard doit travailler son image et s'adapter aux nouveaux moyens de communication, pour être toujours plus présent, plus disponible. L'image de l'Association doit correspondre à son public et à ses aspirations.

Nous espérons le présenter pour le 70^{ème} anniversaire de l'Association.



PERMANENCE GUY RENARD

<i>Permanences téléphonique et électronique</i>	21
<i>Exemples de questions posées</i>	29
<i>Permanence Guy Renard au sein du RIF</i>	32

Permanence téléphonique et électronique

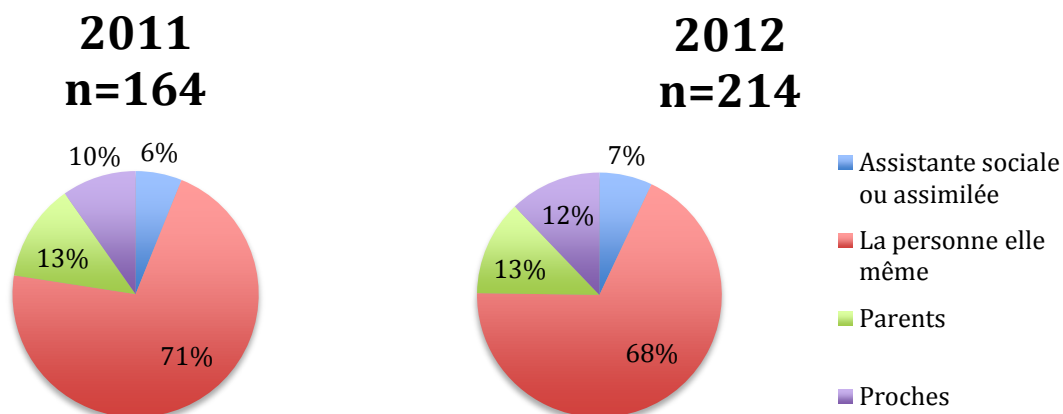


Figure 6 Personnes faisant appel à la permanence Guy Renard

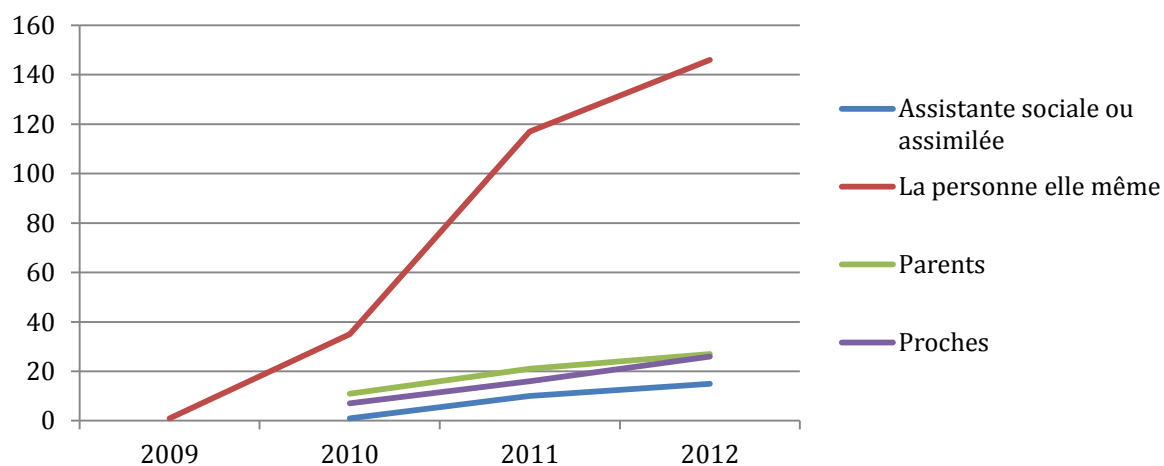


Figure 7 Evolution dans le temps

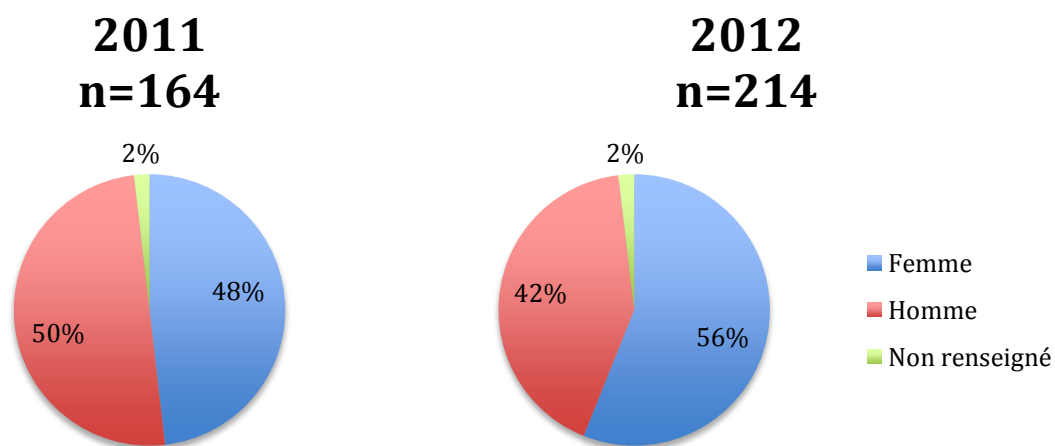


Figure 8 Sexe des personnes sujet des questions traitées

Principe et fonctionnement

L'association Guy Renard vient en aide aux étudiants, lycéens, jeunes travailleurs, malades ou handicapés. Par son intervention, l'Association Guy Renard représente un interlocuteur privilégié. Elle informe ces derniers et leurs parents des aides à leur disposition et simplifie les démarches administratives par un accompagnement. Elle permet d'aider les parents dans une tâche difficile et de préserver leur énergie pour le bien être de leur enfant. L'Association Guy Renard estime que la maladie et le handicap ne doivent pas constituer un frein à l'éducation et à la formation. Grâce à son expérience en droit de la santé et en protection sociale, ainsi que du monde universitaire, l'Association espère favoriser la réinsertion de la personne dans le parcours scolaire.

Dans le cadre d'une permanence téléphonique et électronique, une équipe de quatre référents intervient et apporte une réponse personnalisée aux interrogations des jeunes en difficulté, mais également à l'ensemble des personnes ayant besoin d'informations.

Activité de la permanence Guy Renard

L'Association Guy Renard a traité 214 cas en 2012 contre 164 en 2011. Cela représente une hausse de 30% de l'activité de la permanence. Celle-ci a été contactée aussi bien par téléphone que par le formulaire de contact mis à disposition sur le site. Ce dernier moyen de communication est prédominant. Sa facilité d'utilisation joue en sa faveur.

En fonction de la complexité de la question, la permanence met 2,4 jours pour répondre. Ce chiffre est constant entre 2011 et 2012.

Personnes faisant appel à la permanence

Guy Renard

La gestion de la permanence de Guy Renard distingue plusieurs catégories d'auteurs de question :

- La personne elle-même : elle pose une question pour une situation qui la concerne ;
- Les parents : la question est posée par un parent, le père ou la mère, pour une situation concernant un de ses enfants ;
- Un proche : la personne contactant Guy Renard est un ami, le frère ou la sœur, un descendant, ou un oncle ou une tante de la personne sujet de la question ;
- Assistante sociale ou assimilée : la question est posée par une assistante sociale, un éducateur, ou encore le chargé de mission d'une association.

Bien que la part des questions posées par la personne elle-même est en recul sur le total des cas traités, elle totalise 146 cas en 2012, contre 117 en 2011, soit une progression de 25%. Les parents arrivent en seconde position devant les proches et les assistantes et assimilés.

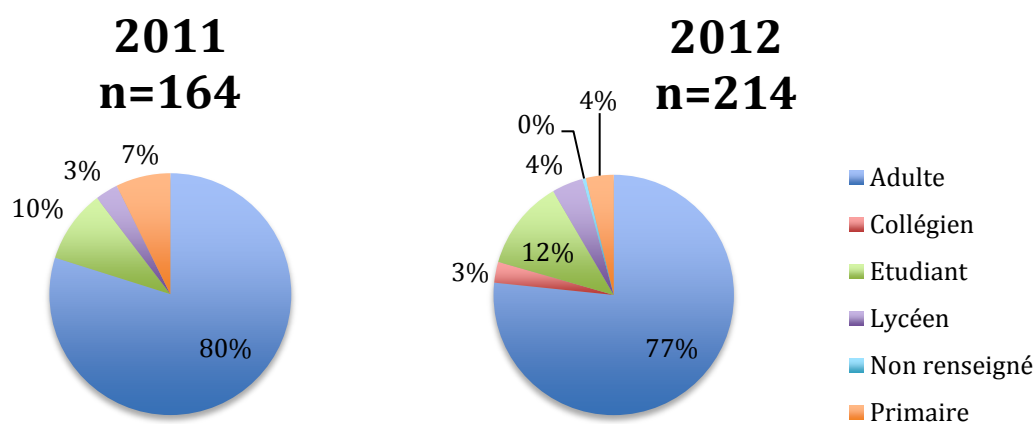


Figure 9 Part du public de la permanence Guy Renard

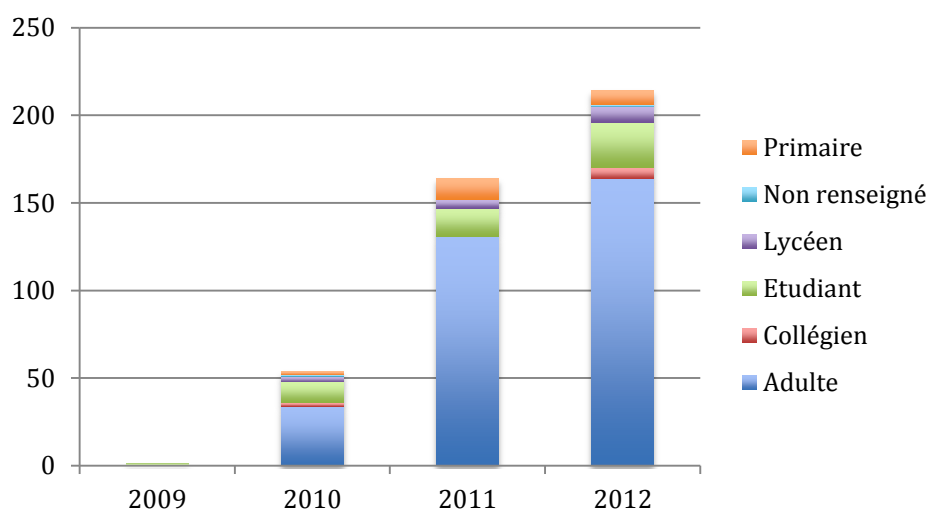


Figure 10 Evolution des parts de 2010 à 2012

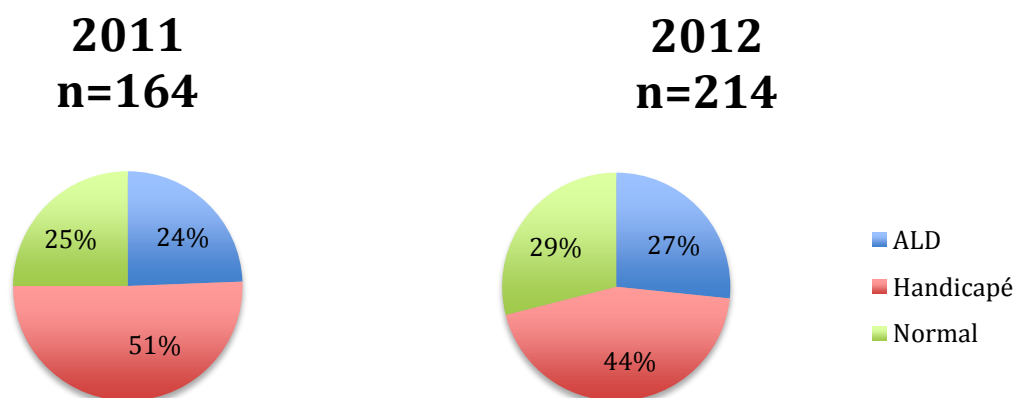


Figure 11 Etat de santé de la population faisant appel à la permanence Guy Renard

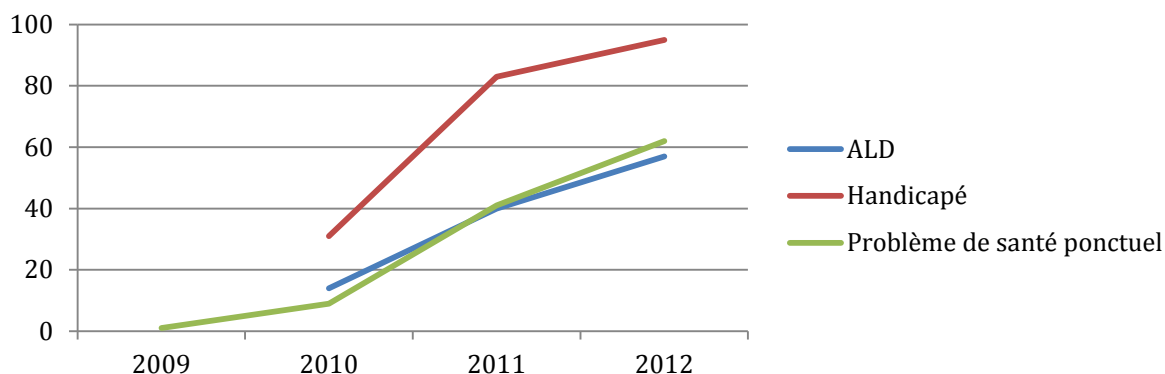


Figure 12 Evolution de l'état de santé de 2009 à 2012

Public de la permanence Guy Renard

Le public de la permanence Guy Renard est la personne qui fait l'objet de l'interrogation. La permanence distingue :

- Les adultes ;
- Les étudiants ;
- Les lycéens ;
- Les collégiens ;
- Les enfants en école primaire et en deçà ;
- Non renseigné.

Les affaires traitées concernant des adultes représentent 164 questions en 2012, contre 131 en 2011, soit une progression de 25%. Les étudiants, qui est la seconde population utilisant le service de permanence représente 12% des questions en 2012, avec 26 cas traités, contre 16 en 2011. L'activité envers la population étudiante a augmenté de 63%.

Bien que ces chiffres montrent une progression de l'activité de la permanence Guy Renard, les questions concernant des adultes occupent en majorité l'activité de la permanence. L'Association est perçue comme une institution principalement tournée vers la maladie et le handicap. Cependant, cette image est incomplète. L'Association a surtout

vocation à aider les étudiants et les jeunes malades ou handicapés.

Enfin, on constate que ce sont surtout les femmes qui font appel à la permanence Guy Renard avec une progression de 52% en 2012.

État de santé du public faisant appel à la permanence Guy Renard

Ici, il faut distinguer trois catégories de personnes :

- Les personnes souffrant d'une Affection Longue Durée (ALD) ;
- Les personnes handicapées ;
- Les personnes ayant un état de santé normal ou ayant rencontré un problème ponctuel de santé.

Il est intéressant de noter que les personnes en situation de handicap représentent le principal public de Guy Renard. Avec 95 cas traités en 2012, contre 83 en 2011, les handicapés ont enregistré la plus faible progression avec 14%. Les personnes souffrant d'une ALD concernent 57 cas et ont progressé de 43%. Les personnes ayant un état de santé normal ont sollicité 62 fois la permanence et enregistre la plus forte progression (+51%).

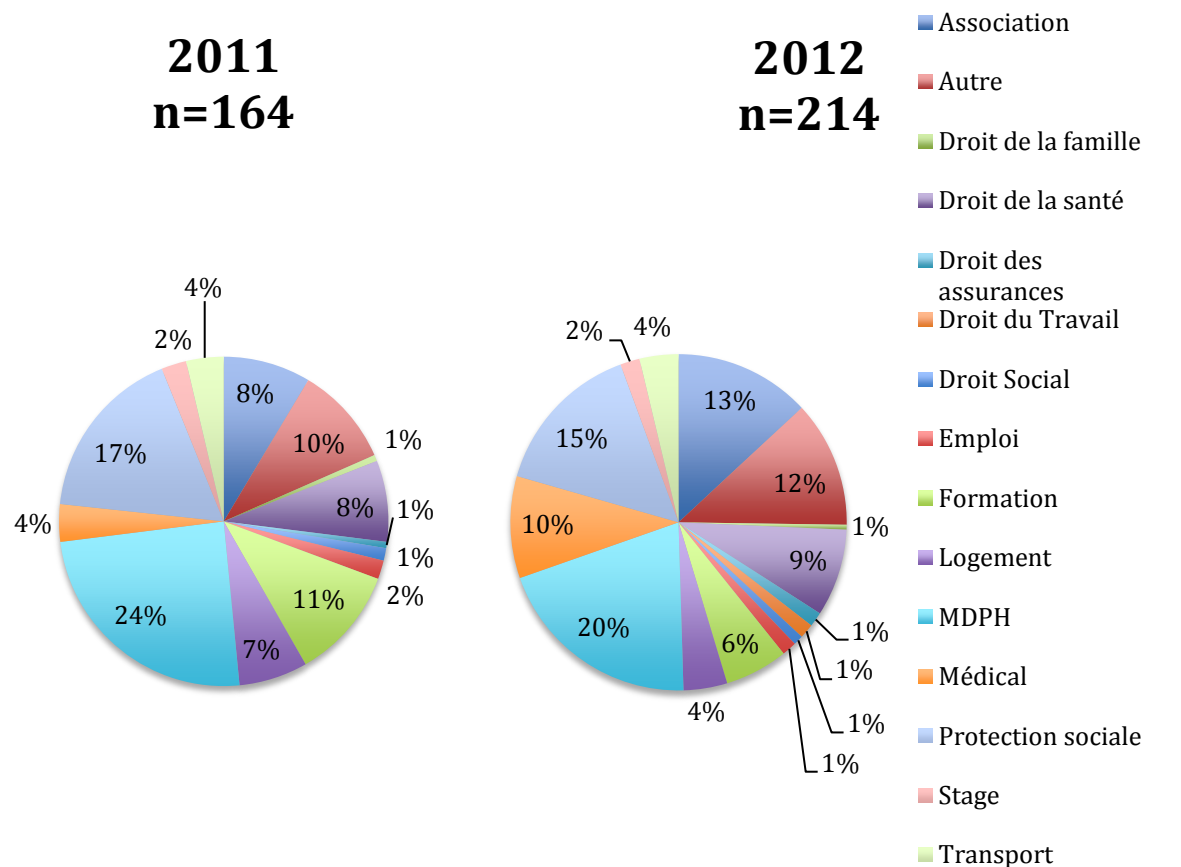


Figure 13 Thèmes abordés par Guy Renard

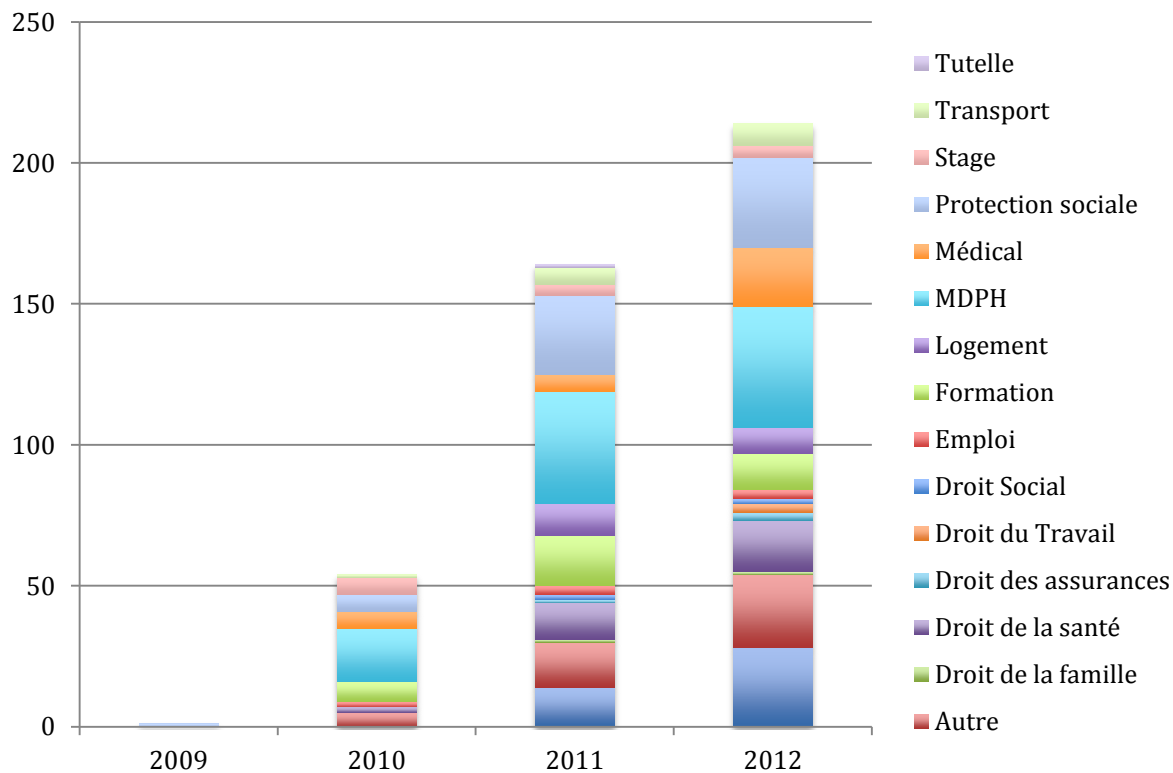


Figure 14 Evolution des thèmes traités

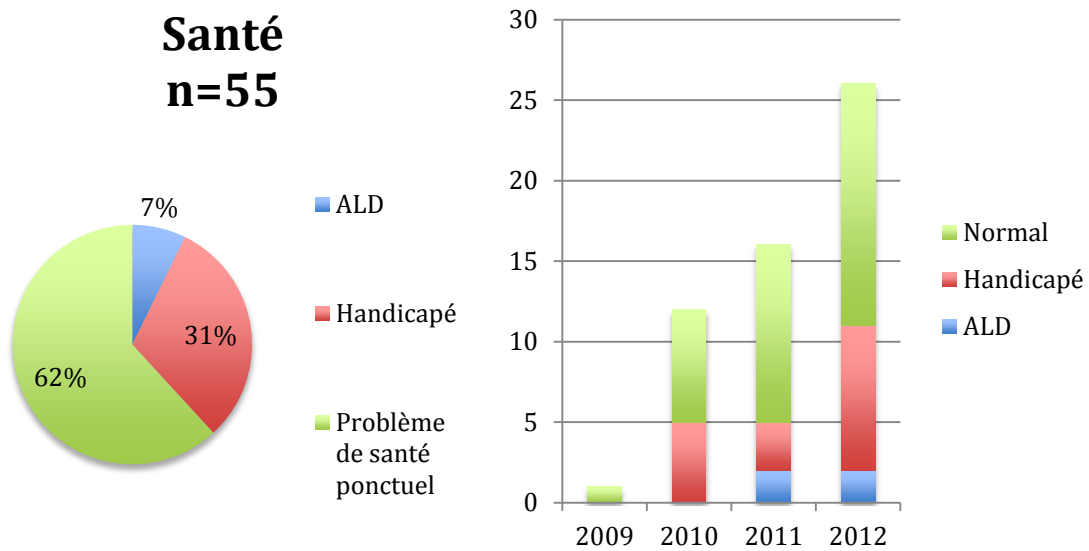


Figure 15 Etat de santé des étudiants faisant appel à Guy Renard

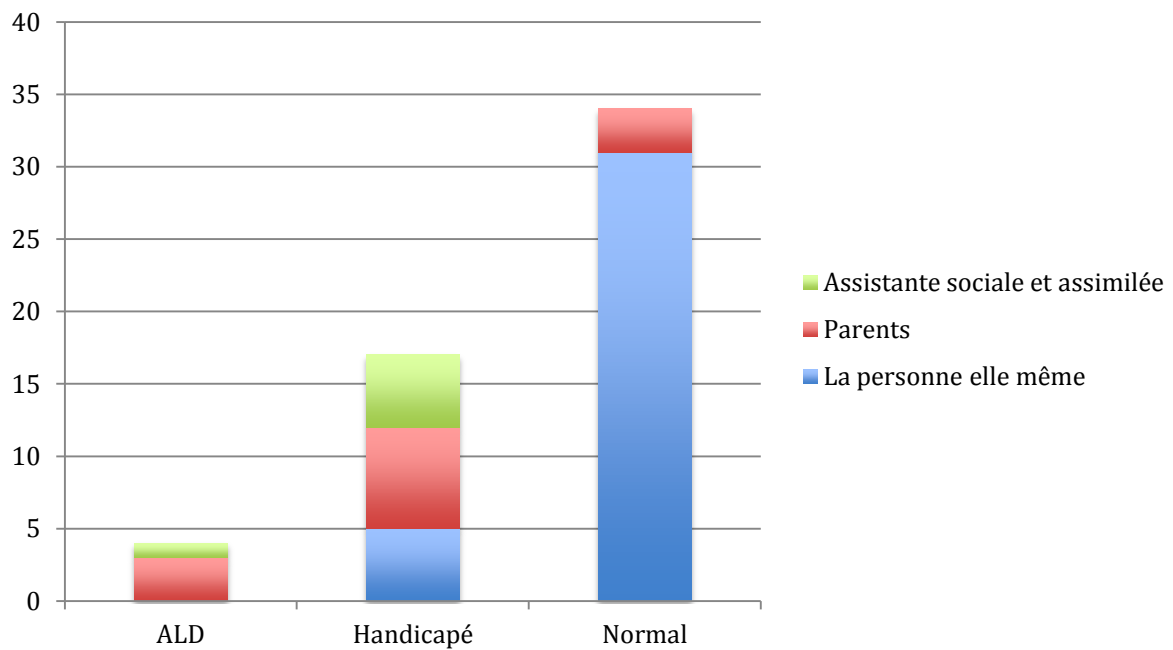


Figure 16 Personnes faisant appel à Guy Renard

Thèmes traités par la permanence Guy Renard

De par la composition de son équipe, la permanence Guy Renard s'est spécialisée en Droit de la Santé et en protection sociale. Cependant, les questions posées par les personnes peuvent revêtir plusieurs aspects, faisant ainsi intervenir d'autres matières du Droit. D'autres interrogations sont parfois plus simples et concernent une information sur les services de transport, ou un contact vers une autre association.

L'Association Guy Renard est sollicitée en premier lieu pour des questions concernant le suivi des dossiers MDPH (20%). Bien que l'Association apporte des informations permettant de mieux comprendre les droits invocables devant cette institution, Guy Renard n'est pas en mesure d'accélérer la procédure d'instruction. N'ayant pas de partenariat avec la MDPH, l'Association ne peut intervenir au delà de l'information. Cependant, les chiffres démontrent une demande et un potentiel d'intervention pour Guy Renard. L'Association est entrée en contact avec la MDPH 75 représentée par Sylvia Baudoin et le Dr Catherine Pruvost respectivement Responsable du pôle accueil, information et communication et Médecin conseiller technique.

En seconde position figure la protection sociale. Avec 32 affaires en 2012 traitées en la matière, contre 28 en 2011, la protection sociale a connu une progression de 14%. Si l'on additionne les questions liées au stage, principalement basées sur les indemnités journalières, la protection sociale représente 16% de l'activité permanence.

Un autre chiffre important concerne le Droit de la santé. Il représente 9% de l'activité de Guy Renard en 2012. Il a connu une progression de 38%, en passant de 13 cas en 2011, à 18. Le Droit de la Santé est un des principaux domaines d'intervention de l'Association Guy Renard. Cependant, l'absence de

communication auprès du grand public sur cette compétence peut expliquer la faible sollicitation. Mais au vu de sa progression, cette partie a un fort potentiel de développement et constitue la suite logique de l'évolution de l'Association, protégeant les intérêts des anciens malades de la tuberculose et la défense des patients.

Les étudiants et la permanence Guy Renard

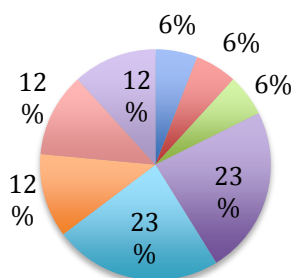
Principal public que visent les services de Guy Renard, au côté des jeunes malades ou handicapés, les étudiants représentent 12% de l'activité de la permanence Guy Renard.

En regroupant toutes les affaires traitées par Guy Renard concernant les étudiants, nous pouvons constater que ce sont surtout les étudiants rencontrant un problème de santé ponctuel qui sollicitent l'Association. Ils représentent 62%, contre 31% pour les étudiants handicapés, et 7% pour les étudiants malades.

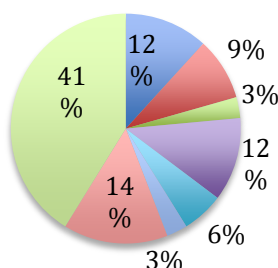
Il est important de noter que les personnes sollicitant Guy Renard sur la question étudiante varient en fonction de leur état de santé. Lorsque l'étudiant ne présente pas de maladie ou de handicap, il contacte lui même Guy Renard. En revanche, lorsque l'étudiant est handicapé, la question est aussi bien posée par lui même, ses parents ou une assistante sociale. Enfin, lorsqu'il souffre d'une ALD, ce sont surtout les parents qui posent les questions.

En examinant la répartition des sujets d'interrogation, il ressort que l'étudiant ayant un état de santé normal, c'est à dire ne souffrant pas de handicap ou d'une ALD, mais rencontrant un problème de santé ponctuel, interroge essentiellement Guy Renard sur ses droits pendant le stage (41%) et la protection sociale (14%). Les droits sociaux représentent ainsi 55% des questions pour cette population étudiante. En revanche, l'étudiant handicapé est plus intéressé par le logement (23%) et la formation (23%). Enfin l'étudiant malade interroge sur la formation et le transport.

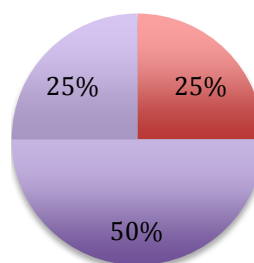
Thèmes étudiant handicapé n=17



Thèmes étudiant normal n=34



Thèmes étudiant malade n=4



- Association
- Autre
- Droit de la santé
- Formation
- Logement
- MDPH
- Médical
- Protection sociale
- Stage
- Transport

Figure 17 Thèmes étudiants répartis par l'état de santé du demandeur

Éléments de développement pour la permanence Guy Renard

L'Association Guy Renard est historiquement tournée vers l'aide des étudiants malades ou handicapés. Elle est essentiellement intervenue afin d'aider les jeunes malades à défendre leurs droits et à faciliter le déroulement des études malgré le handicap et la maladie. En fonction de son passé et des résultats de la permanence, Guy Renard va se concentrer sur la population étudiante et les jeunes malades ou handicapés.

L'Association développera sa communication vers les étudiants sur la formation et la protection sociale. Guy Renard a besoin de se

recentrer sur ses domaines de spécialité et son public d'origine. Son offre sera plus facilement identifiable et compréhensible pour le public. Ainsi, Guy Renard fera passer au second plan les MDPH et les MDS afin d'apporter une image claire de l'Association, parfois confondue avec un bureau de la MDPH. Le nombre d'adultes sollicitant Guy Renard subira une diminution significative.

Exemples de questions posées

Bonjour,

Je suis une étudiante qui a un problème avec la MDPH 51 de Chalons en Champagne. J'ai fait une demande de RQTH en septembre 2011 et autres droits. J'ai d'ailleurs obtenu un accusé de réception en date du 22 septembre 2011 (par le biais de mon employeur). Voyant que la MDPH ne répondait pas, je les contacte en janvier 2012. Ces derniers s'aperçoivent qu'il manque une pièce au dossier. Il me demande alors de joindre le certificat médical manquant. Au final, j'obtiens ce que je souhaite et ses droits courent à partir de mars 2012. Oui mais voilà, en principe, les droits accordés par la MDPH courent à partir de la date de réception du dossier, soit en septembre 2011. Je soupçonne la MDPH d'avoir perdu mon dossier et de s'être rendu compte de leur erreur lors de mon appel de janvier 2012.

Par la suite, je me suis rendue à la MDPH pour avoir le fin mot de l'histoire et comprendre ce qu'il s'est passé. Alors que je consultais mon dossier, j'ai été convoquée par la chef de service qui refuse toujours de reconnaître qu'il y a eu une faute et la perte de pièces justificatives. Elle soutient que le dossier n'a pas été perdu, mais qu'ils n'arrivaient pas "à mettre la main dessus". La chef de service de la MDPH demande également que j'apporte la preuve de l'envoi du certificat médical en septembre 2011. Lorsque j'ai demandé si le dossier a été perdu, la chef de service élude la question et propose directement un recours gracieux qui a "des chances d'aboutir". Tout ce que je veux c'est que la MDPH reconnaisse son erreur et qu'elle reporte la date des droits. J'hésite entre le recours gracieux et la procédure de conciliation. Mais ce que je souhaite avant tout c'est la vérité sur l'instruction du dossier et si oui ou non il y a eu perte

Je ne sais plus ce que je dois faire. Pourriez-vous me renseigner ?

Bonjour,

De notre point de vue, lorsque la MDPH reçoit un dossier, la première chose qui est faite est la vérification des pièces et l'envoi d'un courrier accusant réception du dossier. En l'espèce, cela n'a pas été fait apparemment. Je pense qu'une procédure de conciliation faisant intervenir une personne extérieure serait pertinente (Article R146-34). Par une lettre joignant la notification de la MDPH, vous pouvez demander une conciliation. La MDPH nommera une personne indépendante sur une liste pré établie. Elle aura deux mois pour instruire l'affaire et rendre sa décision. Le recours à la conciliation suspend le délai du recours contentieux. Cela forcera la MDPH à se justifier et permettra d'obtenir peut être plus de transparence sur les faits. Par la suite, il sera nécessaire d'envisager le recours gracieux, également suspensif, et enfin le recours contentieux devant le TCI. Il n'existe pas de procédure spécifique au MDPH, et le recours suit le cheminement classique du recours administratif.

Nous restons à votre disposition dans le suivi de votre dossier.

Cordialement

Bonjour,

Je suis actuellement en stage pour une période de six mois, dans le cadre de ma formation. Il s'agit donc d'un stage de fin de cycle. J'ai plusieurs questions auxquelles mon école ne veut pas me répondre et j'espère que vous pourrez m'aider car je me trouve actuellement dans une position délicate face à mon employeur. J'ai été malade une journée ce mois-ci, j'ai donc été chez le docteur afin de faire un arrêt maladie que j'ai communiqué à mon école et à mon entreprise. Je n'ai pas rattrapé les heures non effectuées et aujourd'hui on m'a informé que ces heures seront déduites de ma rémunération déjà moindre.

Pouvez-vous également me communiquer le montant horaire de la rémunération dans le cadre d'un stage de 6 mois? De plus, ma maître de stage va partir une semaine en vacance, cela a-t'il une incidence sur mon stage? Enfin, je voudrais également savoir si je cumule des jours de congés chaque mois, ou est ce que j'ai le droit à certains jours de congés? Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Anaïs F.

Bonjour,

Dans le cadre d'un stage rémunéré de plus de 2 mois, le plafond horaire est fixé à 12,5% du SMIC, ce qui correspond depuis janvier 2010 à 417€ par mois minimum pour 35H par semaine. Pour un stage rémunéré, vous dépendez de la caisse d'assurance maladie. Vous devez déclarer votre statut de stagiaire et fournir divers documents (RIB, bulletin de salaire, attestation de stage, pièce d'identité et formulaire relatif à votre situation). L'indemnité reversée dépendra du montant de votre salaire. S'il est supérieur au plafond fixé à 12,5% du smic, vous bénéficiez d'une indemnité journalière. En revanche, plusieurs conditions sont nécessaires pour percevoir cette indemnité. Pour un arrêt maladie inférieur à 6 mois, vous devez avoir travaillé 200 heures durant les trois mois ou 90 jours précédents l'arrêt maladie ou avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1015 fois le montant du SMIC horaire sur les 6 mois précédents l'arrêt. A défaut vous n'aurez pas assez cotisé pour bénéficier d'indemnités. De plus l'arrêt maladie doit être lié au stage. Pour les jours manqués, même si votre absence est justifiée, rattraper les heures est à la discrétion de l'entreprise. Pour les congés payés, cela dépend essentiellement de votre convention. L'entreprise peut prévoir un droit à des jours de congé. Cependant, rien ne l'y oblige. N'étant pas salarié, vous ne bénéficiez que d'une indemnité. Cette décision est malheureusement à la discrétion de votre employeur. Enfin, le congé de votre maître de stage n'influe pas sur la période de stage. Vous restez engagé par la convention à effectuer votre stage dans la période impartie.

En espérant avoir répondu à vos questions. Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Re Bonjour,

Merci pour votre réponse

Cordialement

Anaïs F

Bonjour,

je souhaiterais savoir ce qu'il faut faire pour défendre mon fils ou plutôt l'aider à recevoir des excuses des urgences de l'hôpital Caremeau de Nîmes où il n'a pas reçu des soins assez rapides pour éviter une opération du crane importante. Je vous joins les lettres que j'ai envoyé et la photo de mon fils. Merci de votre réponse et salutations.

Marie D

Bonjour,

Les expériences que vous et votre fils avaient vécu dans ce service d'urgence sont choquantes et dramatiques. Lorsque que le comportement d'un praticien ne respecte pas la déontologie médicale, l'ordre des médecins est le premier interlocuteur à prévenir. Il existe un conseil de l'ordre au niveau départemental, régional et national.

Par la suite, vous pouvez faire appel aux associations d'usagers en santé telles que le CISS ou CADUS afin de dénoncer ces pratiques. Si vous avez le désir d'enclencher une procédure contentieuse, les Associations d'aides aux victimes d'erreurs médicales telles que l'AVIAM, l'AAVAC, Associations Droits des Victimes peuvent vous aider. Cette voie contentieuse donnera un éclairage public à vos allégations, qui, si elles sont infondées peut donner lieu à des poursuites pour diffamations.

En restant à votre disposition.

Cordialement

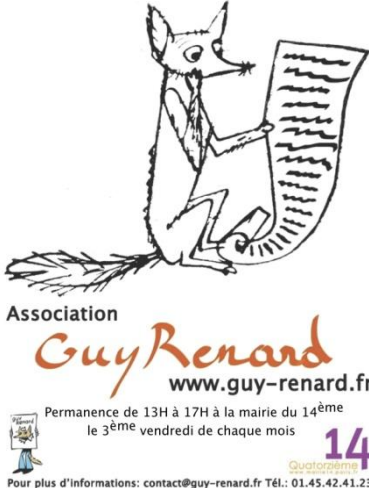
Bonjour,

Je viens vous remercier de m'avoir répondu et vous dire que j'ai envoyé un mail au Conseil National de l'ordre des Medecins et à l'association CADUS. Merci encore à vous et je vous tiendrais au courant de la suite. Sincères salutations.

Marie D

Permanence Guy Renard au sein du RIF

Problèmes de Sécu ?



Fort de son expérience, Guy Renard a commencé une campagne de communication auprès des autorités publiques. Elle y présente son action, ses domaines d'intervention et ses différents projets.

C'est à cette occasion que les représentants de l'Association Guy Renard ont rencontré le 31 mai 2011 Marianne

Auffret, adjointe au maire du 14e

arrondissement de Paris. Face à l'offre de service mise à disposition gratuitement par l'Association et sa volonté de se faire connaître du grand public, Mme Auffret a proposé aux représentants de Guy Renard d'animer une permanence au sein du Relais Information Famille (RIF). Composant d'un nouveau dispositif de service accessible aux habitants du 14e arrondissement de Paris, le RIF a été mis en place à la rentrée 2011.

Suite à cette proposition, les représentants de Guy Renard ont rencontré à plusieurs reprises les différents services de la mairie du 14e. Le 20 juin 2011, Marie Fontaine, Vice-Présidente de Guy Renard, et Henry Tea, chargé de mission, ont rencontré Julie Fradin-Faisant chargé de mission au Développement social et solidarité Santé, seniors, liens intergénérationnels et personnes en situation de handicap, Lutte contre l'exclusion et les discriminations, Accès au droit et prévention des conduites à risque. Cette dernière proposa à l'Association de figurer dans le guide du handicap édité par la mairie. Afin d'améliorer la visibilité de l'Association sur le plan local, elle invita Guy Renard à participer au forum des associations qui se tint le 10 septembre 2011.

Le 6 octobre 2011, Alexis Fache, bénévole de l'Association, et le chargé de mission ont

rencontré Patrick Lafollie et Karine Farges, respectivement Directeur général adjoint des services et Coordinatrice du RIF. L'objectif de cette rencontre a été de poser les bases de l'intervention de Guy Renard au sein du RIF.

Le 20 décembre 2011, en présence de la Vice-Présidente de Guy Renard, du chargé de mission et de Rivka Martine Bercovici, directrice générale des services par délégation, une convention a été signée entre l'Association Guy Renard et la mairie du 14e arrondissement.

Fréquence et horaires

La permanence Guy Renard s'est déroulée sur une période de six mois, de janvier 2012 à juin 2012. Le rythme de la permanence était mensuel et avait lieu le troisième vendredi du mois. L'horaire programmé était 13H-17H. La permanence du 18 mai 2012 fut annulée dû à la proximité d'un jour férié, et l'absence de public qu'il entraîne.

Domaine de compétence et services

Dans le cadre du RIF, l'Association offrait un lieu d'information et d'écoute aux personnes recherchant une expertise juridique en lien avec les domaines suivants :

- Droits des étudiants ;
- Droit de la santé et son contentieux ;
- Sécurité sociale et son contentieux ;
- Procédure MDPH et contentieux de l'incapacité ;
- Aides sociales et accompagnement dans les démarches administratives.

L'Association Guy Renard s'adresse non seulement aux étudiants malades ou handicapés, mais également à toutes personnes désireuses de s'informer dans ces domaines.

Référents

Les référents de l'Association Guy Renard sont issus d'une formation juridique essentiellement en droit de la santé. Un salarié et quatre bénévoles sont intervenus sur cinq jours entre janvier et juin 2012. L'équipe se composait comme suit :

- Guillaume Baulande, bénévole, étudiant (élève avocat) ;
- Alexis Fache, bénévole, Avocat ;
- Marie Fontaine, Vice-Présidente de l'Association Guy Renard, bénévole, Doctorante en droit de la santé et droit de la protection sociale ; chargée de TD à l'université Paris Descartes
- Pauline Hurtel, bénévole, Juriste en Droit de la Santé ;
- Henry Tea, chargé de mission, Juriste en Droit de la Santé.

Organisation matérielle

Les services de la mairie avaient mis à disposition un bureau avec une connexion filaire à Internet. Les référents Guy Renard étaient équipés d'un ordinateur portable appartenant soit au salarié, soit aux bénévoles, et mis gracieusement à disposition pour la permanence.

Promotion

Afin de promouvoir la permanence Guy Renard, l'Association avait travaillé sur plusieurs supports de communication. Ainsi, plusieurs affiches reprenant les dessins de Flip, dans un contexte propice à la consultation de la permanence Guy Renard, furent élaborées. Dans les mois qui suivirent l'ouverture de la permanence, une plaquette présentant Guy Renard et ses services avait été éditée à 10 000 exemplaires.

La campagne de communication a commencé deux semaines avant l'ouverture de la permanence. Elle s'est déroulée de deux manières.

Par voie électronique : L'Association avait communiqué sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Elle diffusa les dates de permanence et les horaires. La permanence avait également fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'Association. Le billet était accompagné d'une affiche. Enfin, un mail avait été envoyé à toutes les associations du 14e arrondissement et à toutes les structures susceptibles d'envoyer un public intéressé par l'offre de Guy Renard. Les partenaires de Guy Renard, au rang desquels figurent Droit au Savoir et la FSEF, avaient également été sollicités pour diffuser l'offre de l'Association auprès de leur réseau.

Par voie physique : Les membres de Guy Renard ont distribué des plaquettes dans les différentes universités parisiennes. Des affiches avaient été collées notamment dans la maison des associations du 14e, à l'antenne jeunes Didot, aux relais étudiants de la clinique Georges Heuyer et à la Cité Internationale Universitaire.

Au sein de la mairie du 14e arrondissement, des messages relatifs à la permanence de Guy Renard avaient été diffusés sur les écrans du hall d'entrée. La mairie avait également mis à disposition quelques emplacements libres pour distribuer les plaquettes de l'Association. Enfin, le service informatique de la Ville de Paris avait posté un billet destiné à promouvoir la permanence Guy Renard. Les services de la mairie du 14e et son personnel, Julie Fradin-Faisant en tête, n'ont pas hésité à rediriger les personnes vers la permanence Guy Renard lorsque la question s'y prêtait.

Bilan de l'action

Malgré la campagne de communication lancée autour de la permanence Guy Renard, cette dernière n'a malheureusement pas connu le succès espéré. Seule une personne est venue voir les référents de Guy Renard sur les cinq séances tenues entre janvier et juin 2012. Plusieurs leçons peuvent être tirées de cette expérience :

Positif	Négatif
+ L'Association Guy Renard a mis à disposition une équipe de juristes fonctionnant en binôme pendant toute la durée de la permanence ; + Elle a respecté ses engagements auprès de la mairie de Paris (présence, respect du principe de neutralité, etc.) ; + Les relations entre la mairie du 14e et l'Association Guy Renard se sont déroulées dans de bonnes conditions et laisse entrevoir la possibilité de nouveaux projets en commun.	- L'Association n'a pas communiqué assez tôt au sujet de la permanence ; - Guy Renard n'a pas choisi le jour et les horaires les plus propices à la consultation d'une permanence ; - L'offre de Guy Renard n'a pas été identifiée avec succès par la population du 14e ; - La diffusion des affiches et des plaquettes n'auraient pas dû être limitées au seul monde étudiant.

	20/01/12	17/02/12	16/03/12	20/04/12	18/05/12	15/06/12
Référent 1	Alexis Fache	Marie Fontaine	Pauline Hurtel	Alexis Fache	Annulé	Guillaume Baulande
Référent 2	Henry Tea	Henry Tea	Henry Tea	M.Fontaine	Annulé	Henry Tea

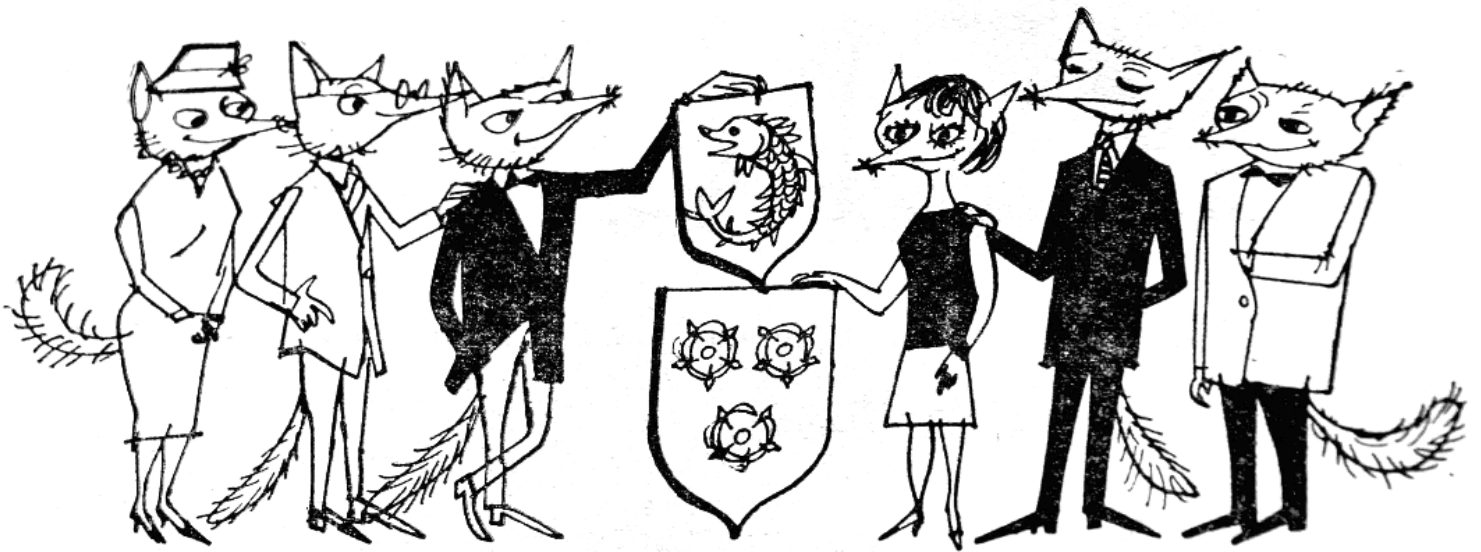
Avenir de la permanence Guy Renard

La permanence Guy Renard fut une expérience enrichissante. Elle prouve que Guy Renard dispose d'une équipe disponible, prête à répondre aux questions de la population. La forte sollicitation du site de Guy Renard et de sa permanence électronique et téléphonique tend à démontrer qu'un besoin d'informations reste fort. Le principe d'une permanence physique dans un lieu neutre, comme la mairie du 14e, est une solution idéale pour les personnes ayant besoin de rencontrer les référents.

Le modèle de permanence mis en place de janvier à juin 2012, ainsi que la communication qui l'entourait, permet à l'Association de tirer les leçons suivantes :

- Le modèle d'une permanence sur rendez-vous est un système qui peut se révéler plus adapté à ce que propose l'Association Guy Renard ;
- En partant sur une permanence similaire à celle tenue entre janvier et juin 2012, Guy Renard devra passer à un rythme hebdomadaire. La permanence devra être animée en début de semaine (lundi, mardi ou mercredi). Elle devra être ouverte de 12H à 18H afin de permettre aux personnes ayant un emploi de la consulter pendant la pause déjeuner ou après le travail ;
- L'action de Guy Renard doit être facilement identifiable par la population. Elle doit mettre en avant la spécificité de l'offre par des mots simples et accrocheurs (problèmes, sécu, etc.) ;
- L'Association doit communiquer auprès du plus large public possible. Elle ne doit pas se limiter aux étudiants ;
- La campagne de communication doit commencer six mois avant le début de la permanence. Elle doit être faite sur tout le territoire parisien et auprès de tous les organismes sociaux existant ;
- Les associations doivent être rencontrés individuellement pour expliquer la démarche de Guy Renard et le potentiel que revêt sa permanence ;
- À l'image de Bête à Bon Dieu Production, Guy Renard peut faire appel à un chargé de presse pour communiquer autour de sa permanence sur les médias grand public.

L'expérience d'une permanence Guy Renard ne sera pas renouveler dans l'immédiat. L'Association Guy Renard doit avant tout consacrer son énergie sur la communication autour de son image et de son identité. Elle relancera sur de nouvelles bases une permanence, accompagnée d'une communication à la hauteur de ses ambitions.



REPRESENTANT DES USAGERS

Représentant des usagers en santé et Guy Renard

37

La représentation au sein des établissements de santé

38

Représentant des usagers en santé et Guy

Renard

Historiquement dédié à la protection des malades et compte tenu de la composition de son équipe, principalement des juristes en Droit de la Santé, l'Association Guy Renard a introduit une demande d'agrément Représentant des usagers auprès de l'Agence Régionale de Santé. Par arrêté n° 12-493 portant agrément régional des associations et unions d'association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publiques, l'Association Guy Renard a été agréée le 5 septembre 2012.

En 2012, les questions en Droit de la santé représentent 9% de l'activité de la permanence Guy Renard. En mettant le statut de représentants des usagers en avant par le biais de sa communication, l'Association augmentera le nombre de sollicitations par internet. Ce chiffre de base, en constante augmentation, sera additionné aux questions posées par les patients représentés par l'Association dans les établissements de santé.

Afin de proposer une offre de représentation accessible et se distinguant des autres associations, Guy Renard développera cette activité autour de trois points : le site internet, la permanence Guy Renard et représentation au sein des établissements de la FSEF.

Un site accessible constitué autour de fiches simples

Le nouveau site Guy-renard.fr donnera un aperçu de l'actualité en droit de la santé, spécifiquement tourné vers les patients. Cependant, une part importante du contenu du site sera consacrée aux fiches en Droit de la Santé. Ces fiches reprendront les éléments déjà présentés sur l'ancien site de Guy Renard. Elles seront réparties comme suit :

- Droit des malades ;
- Obligations des professionnels de santé ;
- Responsabilité médicale pour faute ;
- Responsabilité liée à un produit défectueux ;
- Intervention de la solidarité nationale ;
- Liens utiles.

Ces fiches dressent un panel exhaustif du cadre législatif et met en avant l'intervention d'une association de représentant des usagers. Les exemples, si possible, seront adaptés à un public jeune.

Un forum d'entraide et de témoignage

Le forum est un endroit pour partager et témoigner de sa situation. Les postes qui ont le plus de succès pourront faire l'objet d'un article.

Une permanence disponible

L'Association met à disposition une permanence électronique et téléphonique. Elle donnera des informations sur le cadre légal. Cependant, ces informations auront un caractère généraliste. Si la personne désire une réponse adaptée à sa situation et demandé une éventuelle représentation ou un accompagnement dans les démarches, la permanence proposera d'adhérer à l'Association.

L'article 63 de la Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques dispose que « les associations reconnues d'utilité publique, (...), peuvent donner à leurs membres des consultations juridiques relatives aux questions se rapportant directement à leur objet ». Ainsi, l'article 63 sera opposé aux personnes souhaitant obtenir des informations plus précises.

La représentation au sein des établissements de santé

Les établissements de la FSEF

L'Association Guy Renard a développé une relation privilégiée avec la FSEF. Ainsi, Guy Renard peut capitaliser sur ce lien en commençant sa fonction de représentant des usagers dans les établissements de la Fondation. Cette représentation permettra de tester les capacités de l'Association à représenter des malades et lui confèrera une première expérience dans un environnement favorable.

Afin de présenter une stratégie de représentation viable et identifiable, il sera nécessaire de communiquer sur le lien étroit entre Guy Renard et la Fondation. La représentation des usagers se limitera donc aux seuls patients des cliniques de la FSEF, dans un premier temps.

Périodicité

Les CRUQPC peuvent se réunir quatre fois par an, voir plus selon les établissements.

En fonction du succès rencontré et de l'adhésion des patients à l'offre de l'Association, Guy Renard pourra s'étendre vers d'autres établissements ou continuer à développer ses fonctions au sein du même établissement.

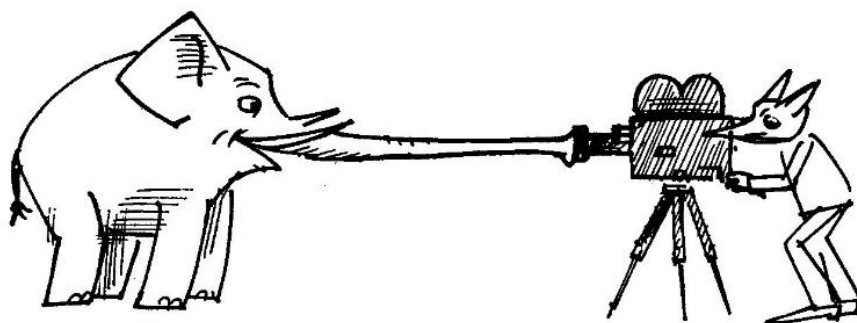
Le facteur d'évaluation sera le nombre de patients adhérents et le nombre de nouveaux bénévoles recrutés dans l'établissement de santé.

En cas de litige ou de représentation exceptionnelle

Dans le cadre d'un litige opposant l'équipe médicale et un patient représenté par Guy Renard, les représentants pourront être amenés à intervenir exceptionnellement en dehors du cadre classique des CRUQPC.

Représentation auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et les autres institutions

Selon le succès de l'Association, des membres de Guy Renard pourront représenter une force politique intervenant dans les comités de réflexion de l'ANSM. Les représentants seront indemnisés par l'ANSM pour le temps investi dans ce rôle. Le représentant des usagers peut également intervenir dans le cadre des CRCI. Certains représentants ont estimé que leur sollicitation équivalait parfois à un temps plein.



COMMUNICATION

<i>Réseaux sociaux</i>	40
<i>Guy-renard.fr</i>	40
<i>Rencontres avec les partenaires</i>	41
<i>Guy Renard à la rencontre de son public</i>	42
<i>L'Association Guy Renard et les médias</i>	43

Réseaux sociaux

La nouvelle direction prise par l'Association est résolument tournée vers les réseaux sociaux. Totalement intégrés dans la communication, les réseaux Twitter et Facebook informeront les internautes sur l'actualité de Guy Renard, ses missions et ses nouveaux lieux d'intervention.

Ces réseaux permettront les recrutements de nouveaux bénévoles autour de centres d'intérêts communs, et un moyen alternatif de communication avec le patient.

Facebook et Twitter sont des outils primordiaux dans le développement d'une communauté. L'annonce d'événements Guy Renard, ainsi que la mise en place d'actions militantes, ont une meilleure réception sur ces plateformes.

Guy-renard.fr

Avec plus de 10 000 visites par mois, Guy-renard.fr reste un site bien fréquenté. Le site présente l'actualité de l'Association, une veille en droit de la santé et en protection sociale, ainsi que des fiches. Ce contenu régulièrement mis à jour en fait une ressource d'informations importante pour les jeunes malades de plus en plus tournés vers internet. Les efforts sont portés sur un contenu complet et attractif. Ainsi, le jeune malade est tenté de rester plus longtemps et de revenir régulièrement. Ce premier mouvement mène parfois à une adhésion ouvrant accès à des services de qualité fournis par l'Association.

Le site de l'Association constitue la base de la communication. C'est la vitrine des actions de Guy Renard. L'ensemble des moyens de communication, qu'ils soient sur les réseaux sociaux, à travers les flyers, ou par le biais des partenaires, renvoie sur le site.



Figure 19 Page Twitter de Guy Renard



Figure 20 Page Facebook de Guy Renard

Rencontres avec les partenaires

L'Association Guy Renard continue ses efforts de communication auprès des organismes publics. 2011 a été l'occasion pour l'Association de renouer avec son environnement local en rencontrant les représentants de la mairie du 14^e arrondissement de Paris, notamment Marianne Auffret, Adjointe au maire, chargée de la santé, des seniors, des liens intergénérationnels et des personnes en situation de handicap, et Marie Atallah, Adjointe au maire, chargée du développement social et de la solidarité.

En 2012, les représentants de l'Association Guy Renard ont rencontré d'autres associations afin de présenter ses projets. Eric Pliez et M. Antoine de l'Association Aurore ont été vu en janvier 2012 dans le cadre du projet Appartement-Relais. Ils ont fait part de leur expérience et ont suggéré à Guy Renard d'adhérer à la FNARS. Boris Bertin, d'ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés), a proposé à Guy Renard de participer à son action en traitant les cas juridiques complexes.

L'Association Guy Renard est également allé à la rencontre des institutions publiques en rencontrant notamment Annie Bretagnolles du ministère de l'enseignement supérieur, Philippe Charignon de l'Ecole supérieure de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les membres du cabinet de M. Guillot du Bureau de la vie étudiante de Paris, Bernadette Céleste de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés ou encore Caroline Douceré, déléguée au handicap Marie du 15^e arrondissement de Paris. Ces derniers ont accepté de diffuser la documentation de l'Association à travers des colloques ou par leur site Internet.

L'Association communique également auprès des représentants du monde universitaire. Le représentant de l'Association ont rencontré Albin Faure, Délégué handicap de la LMDE, Beverley Margaria, Directrice de l'accompagnement des Publics en Mobilité et Relais Social International, ainsi que Jacqueline Delfour, du Relais handicap de l'Université Paris V. L'offre de l'Association les a intéressé et ils ont proposé de participer à la communication de l'Association dans la mesure de leurs moyens.

Guy Renard à la rencontre de son public



Figure 21 Alexis Fache (bénévole) et Marie Fontaine au Forum des Associations

Guy Renard participe à la vie de son arrondissement. Elle souhaite développer une proximité avec les étudiants de Paris à commencer par les habitants du 14e arrondissement. Guy Renard fut présent le Samedi 8 septembre 2012 au forum de rentrée des Associations organisé par la mairie du 14e arrondissement de Paris. À cette occasion, l'Association a tenu un stand dans le secteur dédié au handicap. Installés aux côtés de l'Association des Paralysés de France (APF), et des associations pour les personnes mal voyantes, les jeunes de Guy Renard sont partis à l'aventure, plaquettes sous le bras !

Installée dès 13H, l'Association Guy Renard a mis en place sa documentation et une affiche réalisée par l'effort collectif de la Commission Jeune. À l'instar de l'Année précédente, les membres de Guy Renard ont présenté l'action de l'Association et le public auquel elle s'adressait.

La présence de Guy Renard au sein du forum de rentrée est importante car elle permet de se faire reconnaître par la population autour du siège de l'Association, mais également par les autres associations installées dans l'arrondissement. Ainsi, Guy Renard a pu rencontrer les membres de Bête à Bon Dieu Production, association dédiée aux sourds et

malentendants, l'APF, association avec qui Guy Renard travaille dans le cadre du collectif Associatif Droit au Savoir, ou encore Psycom 75, qui a présenté un vif intérêt au projet Appartement-Relais.

La rencontre de Guy Renard avec son public a été programmée en amont. Une annonce de l'événement a été effectuée sur les réseaux sociaux Twitter, Facebook, et sur le site de l'Association Guy Renard. Les référents ont pu rencontrer des jeunes en difficulté, ainsi que des parents recherchant un contact dans l'éventualité d'un problème.

Le forum de rentrée a été également l'occasion de revoir les élus de la mairie du 14e arrondissement de Paris. Lors d'un entretien avec Marianne Auffret, adjointe au maire, les membres de l'Association ont pu faire le bilan au sein du Relais Information Famille installé dans la mairie et envisagé de nouveaux partenariats avec un effort plus prononcé dans le domaine étudiant.

Cette expérience a été rééditée le 27 septembre 2012 à l'occasion de la semaine de l'insertion professionnelle 2012 organisée par le CIDJ (Centre d'Information et de documentation jeunesse) et en partenariat avec la région Ile de France. L'Association Guy Renard a tenu un stand lors du Forum Jeunesse-Handicap-Entreprise. Aux côtés de 20 entreprises 100% accessibles et de l'ARPEJEH, les membres de Guy Renard ont répondu aux questions des jeunes, parfois handicapés, aux parents ainsi qu'aux éducateurs et professionnel de la formation.



L'Association Guy Renard et les médias

Lors de l'opération Micro Don, l'Association Guy Renard a bénéficié d'une couverture médiatique. Le reportage fut réalisé par un reporter d'iTélé et a été diffusé sur Direct 8.



Figure 22 Extrait du reportage diffusé sur Direct 8

Marie Fontaine, Vice Présidente de l'Association Guy Renard est intervenue dans l'émission radio "Les experts" d'Europe 1. L'émission fut diffusée le 25 décembre 2012. Les intervenants débattent sur le thème "Devenir bénévole".

Guy Renard poursuivra ses efforts en communication afin d'occuper une place toujours plus importante dans le monde associatif.





PROJET APPARTEMENT-RELAIS

<i>Genèse du projet Appartement-Relais</i>	45
<i>Une approche inédite du soin des troubles psychiques</i>	45
<i>Et Guy Renard dans tout ça ?</i>	46
<i>Le meilleur est à venir</i>	47
<i>Opération de financement pour le projet Appartement-Relais</i>	48

Genèse du projet Appartement-Relais

Le projet Appartement-Relais a été lancé par les membres de l'équipe Georges Heuyer. À l'origine, la clinique possédait des appartements qui ont accueilli certains patients. Ces derniers bénéficiaient d'un « projet de soins axé sur la prise d'autonomie psychique et sociale, tout en prolongeant le projet Soins-Etudes ».

Lors d'une réorganisation administrative, les appartements ont été vendus. Par la suite, la volonté de proposer un soin, différencié des autres services de la clinique, a conduit à la formation d'une nouvelle équipe Appartement-Relais. L'objectif est de concevoir une proposition thérapeutique alternative construite autour du logement et d'un suivi en hôpital de jour.



Figure 23 Equipe médicale Georges Heuyer à l'Assemblée générale GR de 2012

Une approche inédite du soin des troubles psychiques

Certains patients hospitalisés à la clinique Georges Heuyer ont besoin d'une étape intermédiaire entre le milieu médical et la vie extérieure. Cette période de transition permet aux adolescents de stabiliser leur situation psychique en prolongeant le travail avec leur famille et l'équipe médicale. Le soin s'articule autour d'un appartement provisoire et d'un suivi médical. Cela permet à l'adolescent de gagner progressivement en autonomie et d'éviter une rupture brutale avec le milieu hospitalier, parfois synonyme de rechute.

Cette approche du traitement des maladies psychiques est inédite car elle propose d'intervenir sur une période charnière du soin. Des éléments médicaux et sociaux sont pris en compte afin de favoriser la réinsertion globale de la personne. Elle intervient

également en amont de la vie sociale et anticipe les situations d'isolement auxquelles certains jeunes non suivis peuvent faire face.

L'équipe médicale de Georges Heuyer insiste sur le fait que l'Appartement-Relais n'est pas une offre de logement par défaut. Le patient n'est pas destiné à y rester plus d'un an. C'est véritablement une méthode de soins à part entière. L'équipe Appartement-Relais de la Clinique Georges Heuyer a relevé, lors des précédentes expériences en la matière, que 68% des jeunes passant par un Service Appartement-Relais intègre un logement autonome. Quant aux 32% de jeunes restants, ils retournent chez leurs parents ou bénéficient de soins alternatifs (comme un appartement thérapeutique par exemple).

Et Guy Renard dans tout ça ?

Suite à une étude des modèles préexistants d'Appartement-Relais, notamment avec la Clinique Dupré à Sceaux et le Foyer Aurore, ce type de projet est mené en partenariat avec une Association. Lors de plusieurs rencontres entre les membres de Guy Renard et l'équipe de Georges Heuyer, il a été convenu le mode de fonctionnement suivant :

L'Association Guy Renard aura en charge la gestion de l'Appartement-Relais. La souplesse d'une structure associative permet d'offrir, aux patients, un interlocuteur accessible. De plus, la gestion des aspects locatifs est un élément indépendant du soin. Cela représente ainsi une prise d'autonomie par rapport au milieu médical sur cet aspect de la vie quotidienne, qui deviendra centrale une fois sorti du Service Appartement-Relais (SAR).

Guy Renard s'occupera de la définition et de l'encaissement des loyers, la gestion comptable, et la signature des documents relatifs à la location. Elle rédigera également les documents relatifs au bon fonctionnement de la structure tels que le règlement intérieur ou encore les quittances de loyers. Enfin, l'Association a la capacité juridique de rechercher et recueillir des dons.

Les référents de Guy Renard seront également conduits à intervenir en cas de problèmes liés à la jouissance du logement. Bien qu'en principe l'Appartement-Relais n'ait pas pour vocation d'accueillir des visites médicales de la part de l'équipe Georges Heuyer, l'Association Guy Renard définira les modalités d'intervention en cas d'urgence.

De son côté, l'équipe de la Clinique Georges Heuyer aura pour rôle de suivre médicalement les patients. Pour accomplir cette tâche, l'équipe sera composée d'un médecin, d'un responsable infirmier, d'un infirmier ou d'un

éducateur, d'une assistante sociale et d'une secrétaire médicale. Ces personnes partageront leur temps entre leurs fonctions au sein de la Clinique et le SAR. L'équipe se réunira de façon hebdomadaire pour préparer les rencontres avec les parents des patients, les réunions de régulation et les synthèses cliniques notamment.

Chaque patient a une équipe de référence. La secrétaire médicale reste joignable à l'hôpital de jour de la Clinique Georges Heuyer. Elle centralise et transmet toutes les informations relatives aux patients. Ces derniers seront reçus régulièrement par l'équipe médicale pour faire un point sur la situation. Les patients bénéficieront d'un suivi social et médical. Leur progression, la recherche d'une solution d'hébergement après l'Appartement-Relais et les avancées dans le monde du travail sont les nombreux sujets abordés lors des réunions mensuelles.

Bien que les patients soient essentiellement issus du service Soins/Etudes, l'Appartement-Relais a un fonctionnement indépendant. Le patient est choisi en fonction d'indications cliniques. Il devra également fournir une lettre de motivation, rencontrer l'équipe SAR et sera soumis à une période d'essai. Il signera un contrat de séjour, un contrat de résident, un règlement intérieur et paiera un loyer. L'adhésion à l'Association Guy Renard est envisagée.

Le mode de fonctionnement du SAR est basé sur le modèle économique d'une sous-location. Guy Renard loue un appartement à un bailleur privé, puis elle le sous-loue aux patients. L'appartement s'apparentera à un T4 et accueillera trois personnes pour une période de six mois renouvelable une fois. Les expériences précédentes ont démontré que le séjour ne dépassait pas un an.

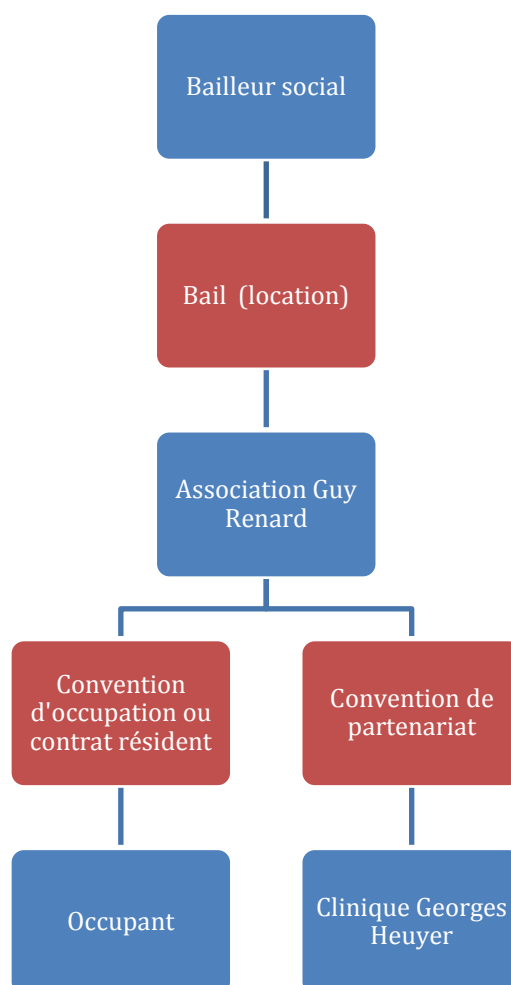


Figure 24 Schéma possible des relations dans le cadre d'une convention d'occupation, association GR locataire

Le meilleur est à venir

L'Appartement-Relais est un projet expérimental. Si son fonctionnement rencontre du succès, Guy Renard pourra multiplier ce type de structure. Le 24 août 2012, l'arrêté n° 2012237-0001 porte agrément de l'Association Guy Renard au titre de l'intermédiation locative et gestion locative. L'agrément est délivré pour 5 ans par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement de Paris. L'Association s'apprête également à signer une convention de partenariat avec la Clinique Georges Heuyer et la FSEF.

L'Association mettra en avant, auprès du public et des médias, cette initiative qui illustre son action en faveur des jeunes malades et des étudiants.

Ce projet est la concrétisation d'années d'effort de la part de l'équipe SAR de Georges Heuyer et des membres de Guy Renard. Il constitue une véritable solution innovante de soins et ancre, pour les prochaines années, l'intervention de l'Association dans l'aide aux jeunes malades aux côtés de la Fondation.

Opération de financement pour le Projet

Appartement-Relais

En partenariat avec la Mairie du 14e arrondissement, Micro Don et Monoprix, Guy Renard a mené une campagne de financement à destination du projet Appartement-Relais.



Figure 25 Guy (sympathisant Guy Renard) et Capucine Abelé (Micro Don)

Qu'est ce que Micro Don ?

L'organisme Micro Don est une entreprise solidaire créée par Pierre-Emmanuel Grange. Elle a pour fonction d'organiser auprès de points de vente sélectionnés des collectes de dons en faveur d'une association. Cette opération a pour partenaire la région Ile-de-France et la Fondation Macif. Ses financements se font à travers des fonds solidaires. Les investisseurs placent leur épargne dans des projets d'utilité sociale. Si un bénéfice est dégagé, il leur est possible de le réinvestir dans une autre action.

Une micro organisation ?

L'Association Guy Renard a été invitée à une réunion organisée par la Maison des associations du 14e arrondissement. La Chargée de mission de Micro Don, Capucine

Abelé, a présenté aux membres de Guy Renard cette initiative qui a rencontré un important succès aux Yvelines. Séduite par l'opération, la vice-présidente de Guy Renard, a encouragé le Conseil d'administration à présenter un projet bénéficiaire.

Le projet choisi fut l'Appartement-Relais. Ce projet cimenter les relations entre Guy Renard et la Fondation. Il fait bénéficier un groupe de trois jeunes malades d'un appartement destiné à les aider dans leur réinsertion. L'offre du projet est claire et les bénéficiaires sont immédiatement identifiables. De plus, il comporte un capital sympathie capable de faire adhérer les micros donateurs.

Une fois l'Association engagée, les membres de Guy Renard sont allés démarcher les magasins susceptibles d'accueillir l'action. Compte tenu du partenariat entre Micro Don et Monoprix, Guy Renard a choisi de s'adresser au Monoprix dans le 14e arrondissement. La direction du magasin a validé l'initiative et a sponsorisé le kit permettant de récolter les dons.



Figure 26 De gauche à Droite : Henry Tea, Marie Fontaine, Pascal Cherki et Frédéric Vuillod

Le grand soir... qui s'avère être un matin



Figure 27 Guillaume Baulande (bénévole Guy Renard) en action

L'Association Guy Renard a recruté une quinzaine de bénévoles et de sympathisant Guy Renard. Ils ont été répartis en quatre équipes sur le vendredi soir et le samedi. Les bénévoles ont pour mission de distribuer des flyers et de présenter l'Appartement-Relais. Si le projet intéresse les clients du Monoprix, ils donnent le flyers à l'hôtesse de caisse qui le passe en caisse comme un article classique. 2€ sont ainsi ajoutés au ticket de caisse. Si le client oublie de faire passer le flyers, il peut laisser une pièce au stand de Guy Renard. La totalité de la somme récoltée sera reversée par le siège de Monoprix à l'Association.

Cette organisation a l'avantage de demander peu aux personnes, sans les obliger à reverser une somme mensuelle, à l'image des associations telles que la Croix Rouge ou Action contre la Faim. De plus, elle offre une animation au magasin à laquelle les clients et les équipes de Monoprix participent. Enfin, l'association locale, Guy Renard dans le cas présent, bénéficie d'une médiatisation.

Afin d'offrir la meilleure visibilité à Guy Renard et à son projet, Micro Don et la Mairie ont organisé la visite du maire du 14^e arrondissement de Paris, Pascal Cherki, et de son adjoint, Frédéric Vuillod. Il a déposé, vendredi matin, une pièce de 2€ qui s'avéra être la première d'une longue lignée.

Par la suite, l'Association Guy Renard et Micro Don ont fait l'objet d'un reportage qui a été diffusé dans le journal de midi du 19 novembre 2012 sur Direct 8.

Accueil par le public et résultat final

Malgré la sollicitation toujours grandissante de la part des associations, des impôts et d'autres organismes, l'accueil de l'initiative Micro Don/Guy Renard a été bien perçue. Les clients ont exprimé de la curiosité pour le projet, l'Association et sa mission. Certains ont félicité Guy Renard pour sa contribution au paysage associatif, tandis que d'autres ont encouragé les bénévoles à continuer leur action.

Au final, Guy Renard a récolté la somme de 847€ pour le projet Appartement-Relais. Cette somme permettra de financer les meubles et ses frais de fonctionnement. Les clients du Monoprix ont contribué avec joie à cette opération grâce à un prix d'entrée réduit. Un don de 2€, et plus s'ils le souhaitent, est relativement indolore. Cependant, lorsque la somme des dons est cumulée, elle permet de financer une action. À travers ses diverses activités, Guy Renard perpétue son action dans l'aide des jeunes malades.



Figure 28 Marie Fontaine et Mme Begon (directrice adjointe de Monoprix Soldat Laboureur (XIV^e))



L'ASSOCIATION GUY RENARD ET SES ADHERENTS

<i>Les adhérents de Guy Renard</i>	51
<i>Le Journal de Guy Renard</i>	51
<i>Visites culturelles</i>	52

Les adhérents de Guy Renard

L'Association Guy Renard réunit depuis 1943 les anciens patients de la Fondation Santé des Etudiant de France. Elle compte actuellement 1200 adhérents répartis sur le territoire nationale. Ces derniers font vivre l'Association grâce à leur cotisation et lui permettent de poursuivre son objectif : aider les étudiants malades et handicapés.

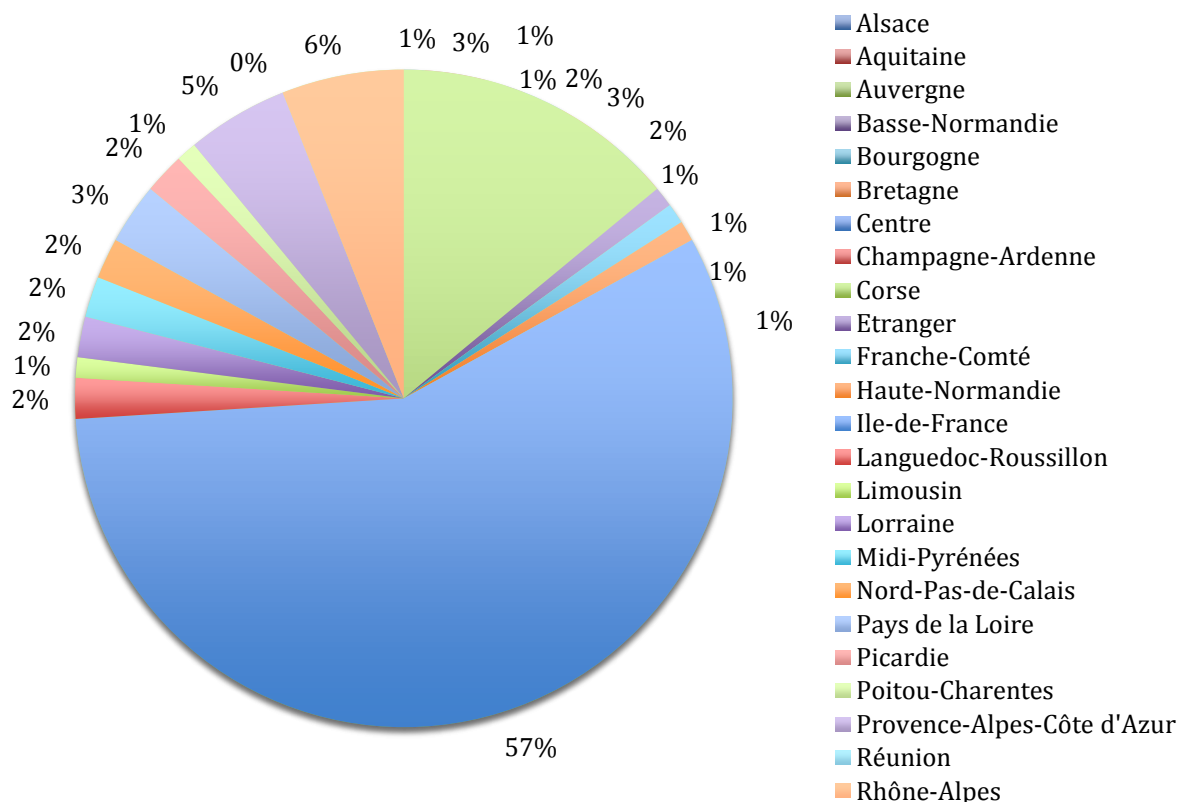


Figure 29 Répartition territoriale des adhérents de Guy Renard

Le Journal Guy Renard

Le Journal « Guy Renard » constitue un lien entre les anciens membres de l'Association Guy Renard qui reçoivent des nouvelles à travers le Roman de Renard.

Présentant à la fois des articles dédiés à l'héritage de Guy Renard, des actualités et des témoignages sur le monde étudiant, le journal constitue une véritable plateforme intergénérationnelle. La tribune ainsi offerte permet aux personnes de partager leurs expériences et leurs espoirs sur l'évolution de la question du handicap dans le monde étudiant.

Le journal paraît trimestriellement et est envoyé à tous les adhérents qui souhaitent le recevoir, ainsi qu'aux établissements de la FSEF, où il constitue une source d'information et d'histoire pour les pensionnaires. Il est tiré à 1500 exemplaires.

Visites culturelles

Depuis plus de 20 ans, l'association permet à ses membres de se rencontrer dans le cadre de visites culturelles.

En 2012, les membres ont pu participer aux visites suivantes :

5 janvier 2012 : Collection Stein ;

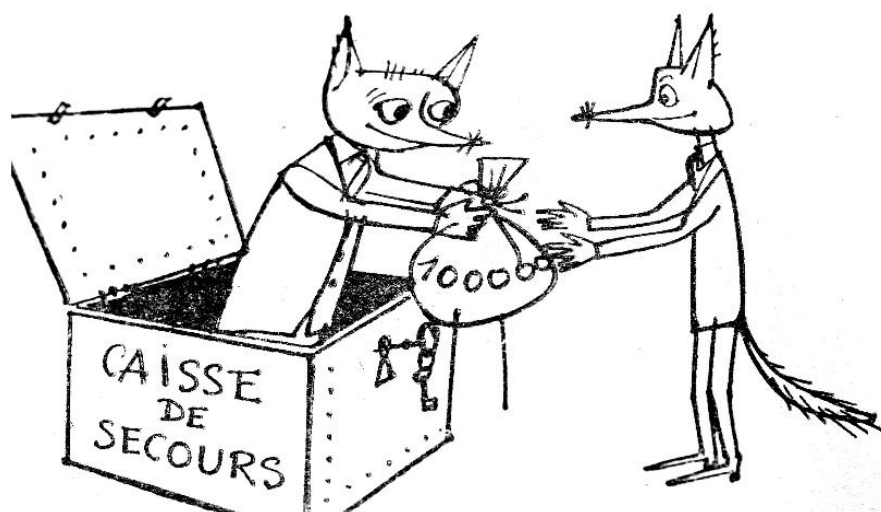
23 mars 2012 : L'âge d'or hollandais ;

8 juin 2012 : Masque de Jade ;

10 octobre 2012 : Canaletto au musée Maillol ;

17 décembre 2012 : Van Gogh, rêves de Japon.

Les visites réunissent en moyenne une vingtaine de personnes.



RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Rapport du Trésorier



Chers amis,

De nouveau le présente exercice se solde par une perte, certes moins importante qu'en 2011 mais néanmoins élevée, de 17 815.14 euros pour la gestion courante et de 17 170.14 euros pour l'ensemble de l'activité de l'association. (Voir

tableau n°2)

Cette perte est essentiellement due à l'importance des salaires et charges par rapport à celles de nos cotisations qui cependant se maintiennent, les autres charges ne présentant pas de variation importante.

Pour faire face à ces dépenses, non couvertes par des recettes de gestion, nous avons dû encore céder une partie de notre portefeuille

de titres à hauteur de 6 sicav et ainsi conserver une trésorerie courante positive (Voir tableau n°3), le poste titres passant de 591 465. 65 euros à 568 861.92 euros valeur d'acquisition.

Quant au budget prévisionnel (voir tableau n°4), il nécessite pour s'équilibrer, la cession de 7 titres, pour faire face notamment aux dépenses d'investissements et d'avance de trésorerie concernant le « chantier logement » en cours de création.

Telles sont les conséquences de l'activité de l'association en 2013.

Restant à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire, veuillez croire chers amis à ma compassion pour l'effort que vous avez dû faire pour la lecture de ces tableaux.

Claude Tessier

Trésorier

Association Guy Renard

Tableau n°1 : Bilan caisse action sociale

Actif	
Banque postale	1322,48
Caisse épargne	35276,93
Titres Sicav	18836,48
Total	55435,89

Passif	
Réserve	54730,89
Bénéfice	705
Total	55435,89

Tableau n°2 : compte de résultat 2012

Gestion Courante	2011	2012	Ecart
Salaires payés	12041,33	16681,39	4640,06
Charges sociales	9262	9779	517
Petit matériel de bureau	182,33	234,42	52,09
Fournitures bureau, info	3316,54	2628,63	-687,91
Documentation	454	250	-204
Charges de copropriété	2082,78	2202,64	119,86
Travaux de copropriété	4162,52	1512,94	-2649,58
Electricité	609,41	138,79	-470,62
Frais entretien	42,65	27,9	-14,75
Primes d'assurance	1040,97	1093,68	52,71
Frais de revue	3673,35	3099,18	-574,17
Frais de réunion	1250	1549	299
Frais site	1200	2659,8	1459,8
Frais postaux téléphone	1513,21	1016,46	-496,75
Frais de déplacement	140	208,35	68,35
Frais de réception	481,3	228,71	-252,59
Impôt foncier	1003	1784	781
Frais financiers	68,02	228,31	160,29
Dons, pourboire	120	35	-85
Reprise sur stock	-100	0	100
Achat livres	300	0	-300
Frais dépliant	0	1046,5	1046,5
Total	42843,41	46404,7	3561,29
Dotations aux amortissements	521,5	458,85	-62,65
Total des charges	43364,91	46863,55	3498,64

Produits	2011	2012	Ecart
Cotisations	9775,57	10155,17	379,6
Produit cession de titres	8905,59	13512,6	4607,01
Aide salaire	2817,88	5320,64	2502,76
Vente livres	144,6	0	-144,6
Produits financiers	3,37	0	-3,37
Annulation charges	379,35	0	-379,35
Total des produits	22026,36	28988,41	6962,05
Perte de l'exercice	-21338,55	-17875,14	3463,41

Caisse d'action sociale	2011	2012	Ecart
Intérêt reçu=bénéfice	876,83	705	-171,83
Résultat net Perte	-20461,72	-17170,14	3291,58

Tableau n°3 : Bilan au 31 décembre 2012

Actif			Passif	Montants	Nettes
Immobilisations	Montants	Nettes	Fonds propres		573705,42
Immeuble	36617,25		Réserve statutaire	11862,33	
Amortissement	-36617,25		Réserve spéciale	232684,31	
		0	Report à nouveau	347033,92	
Matériel mobilier bureau	7195,4		Résultat : perte	-17875,14	
Amortissement	-5196,85		Dettes		5180
		1998,55	Caisses sociales	2580	
Protection nom	164,64		Fournisseur	2600	
Amortissement	-164,64				
		0			
Site internet	17331,44				
Amortissement	-17331,44				
		0			
Total des immobilisations		1998,55			
Immobilisations financières					
Dépôt syndic	110,45				
Titres Sicav	568861,92				
Total immobilisations financières		568972,37			
Stock					
Livres	590,9				
DVD	35,56				
Total Stock		626,46			
Valeurs mobilisables et disponibles					
Société générale (livret)	8,65				
Société générale (compte courant)	5129,95				
Banque postale	1840,78				
Caisse	288,66				
Avance sur frais	20				
Total trésorerie		7288,04			
Total actif		578885,42	Total passif		578885,42

Tableau n°4 : Budget provisionnel et variation de la trésorerie

Dépenses		
Salaires	20700	
Charges sociales	10000	
Frais maintenance site	2400	
Fournitures de bureau	3000	
Documentation	250	
Charges de copropriété	2300	
Electricité	400	
Frais d'entretien	100	
Prime d'assurance	1100	
Frais revus	3600	
Frais assemblée	1600	
Frais déplacement	200	
Frais réception	300	
Frais postaux	250	
Téléphone	500	
Impôts foncier	1100	
Frais financiers	200	
Frais publicité : logement	1100	
Frais appartement relais	1000	
Sous total	50100	50100
Investissements informatique	1000	1000
Investissements meubles logement	4000	1000
Dépôt de garantie logement	2600	0
Fond de roulement logement	2250	0
Total des dépenses	59950	52100
Insuffisances	-1 700,00	-20200

Recettes	Trésorerie	Exploitation
Cotisations	10 000,00	10000
Aide salariale	3 000,00	3000
Cessions titres (7)	42 100,00	15750
Subventions	3 150,00	3150
Total des entrées	58 250,00	31900

Nos partenaires :

